

L'impact des réductions de financement sur les enfants et leur protection dans les contextes humanitaires

ANALYSE UN AN APRÈS



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE



Remerciements :

Pour plus d'informations sur le travail de l'Alliance et si vous souhaitez rejoindre le réseau, consultez

www.alliancecpha.org ou contactez-nous directement à l'adresse : info@alliancecpha.org.

Source photo : UNICEF/
UNI851873/Rajab

Conception : Affari Project

Licence : Ce document est soumis à une licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0.

Elle est attribuée à l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (l'Alliance).

Ce rapport a été préparé et rédigé par le secrétariat de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, en collaboration avec le groupe de travail Évaluation, mesure et données probantes, le groupe de travail Sensibilisation et le groupe de travail Apprentissage et développement. Des contributions et retours d'expérience précieux ont été fournis par les organisations membres de l'Alliance, notamment la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), Plan International, Save the Children, l'International Rescue Committee et World Vision International. Ce document a aussi pu compter sur l'expertise et la contribution de plus de 400 professionnels de la protection de l'enfance dans 68 pays, qui ont accepté de participer à l'enquête. Son élaboration a bénéficié du financement d'Education Cannot Wait, du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Norvège.

Suggestion pour citation : L'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, L'impact des réductions de financement sur les enfants et leur protection dans les contextes humanitaires : analyse un an après (2026).





Table des matières

Synthèse exécutive	4
Recrudescence des violations de la protection de l'enfance	4
Restriction de la couverture et des services de protection de l'enfance	5
Érosion de la qualité des services et de la capacité du personnel	5
Adaptation forcée et fragilité systémique	6
Le financement comme révélateur des capacités en matière de protection de l'enfance	6
Quel avenir pour le secteur ?	7
Méthodologie, périmètre et limites	8
Collecte de données	8
Un an après : du choc de financement à la détérioration systémique	11
Impacts sur les enfants : aggravation des risques et intensification des atteintes	12
Augmentation des risques pour la protection dans les régions	12
Domaines les plus touchés par les violations	13
Illustration de l'impact : répercussions des réductions de financement dans différents contextes	14
L'ampleur et la trajectoire des réductions de financement de la protection de l'enfance	16
Des réductions budgétaires généralisées et qui s'intensifient	16
Impacts majeurs sur tous les types d'organisation	17
Variations régionales dans l'ampleur des coupes	19
Impacts sur la prestation des services de protection de l'enfance et leur accès	21
Accès réduit aux services de protection de l'enfance	21
Les stratégies d'adaptation des organisations aux réductions de financement témoignent d'une contraction généralisée des services	22
Recours grandissant aux mécanismes de protection de l'enfance reposant sur les communautés	23
Perturbations des interventions clés de protection de l'enfance	23
Impacts sur le respect des Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH)	31
Impacts sur le personnel de la protection de l'enfance et la capacité technique	32
Alourdissement de la charge de travail	32
Perte de capacité technique	32
Émergence de lacunes techniques	34
Effets au niveau du système humanitaire : coordination et réforme du secteur humanitaire	37
Pratiques émergentes et innovations	40
Recommandations clés	42
1. Stabiliser et protéger le financement de la protection de l'enfance	42
2. Protéger la qualité et la capacité technique en tant que fonctions clés de la protection	42
3. Soutenir les acteurs nationaux, locaux et à base communautaire	43
4. Favoriser les priorités stratégiques et l'adaptation des services	43
Conclusion	44



Synthèse exécutive

Recrudescence des violations de la protection de l'enfance

Un an après le choc de financement initial de début 2025, le résultat est là : ce qui s'annonçait comme une perturbation financière brutale est devenue une **détérioration systémique des services et capacités de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires**. Près des **trois-quarts des participants à notre enquête ont constaté une augmentation des violations de la protection de l'enfance sur l'année écoulée, 45,1 % observant même une hausse significative**.

Ce rapport s'appuie sur **401 réponses complètes à une enquête menée auprès de professionnels de la protection dans 68 pays**, ainsi que sur des entretiens avec des informateurs clés.

La détérioration est particulièrement notable dans les **contextes touchés par des conflits : 53 % des participants à l'enquête qui travaillent dans des pays subissant un conflit actif relèvent une augmentation considérable des risques**, contre **26 % dans les environnements sans conflit**.

Les hausses les plus observées portent sur les domaines suivants :

- Détérioration de la santé mentale et du bien-être psychosocial des enfants (54 %)
- Violence sexuelle et sexiste (50 %)
- Maltraitance physique et émotionnelle (46 %)
- Travail des enfants (45 %)

La séparation des familles et le recrutement et l'utilisation des enfants par des forces armées et groupes armés sont également en hausse dans de nombreux cas, en particulier dans les contextes de conflit actif.

Ces tendances **s'inscrivent dans des environnements déjà marqués par une recrudescence des conflits et de la violence, des déplacements, de la pression économique, des chocs climatiques et la réduction des espaces de protection**. Dans le même temps, **les réductions de financement affaiblissent les systèmes et les services destinés à atténuer ces risques**, ce qui expose de nombreux enfants à des préjudices croissants et les prive de recours vers lesquels se tourner pour assurer leur protection. Comme l'a relevé l'un des participants :

« Les réductions de financement n'ont pas seulement des répercussions sur les services, elles affectent aussi l'enfance. Chaque programme rogné, chaque rendez-vous repoussé et chaque opportunité perdue fragilise la confiance, la sécurité et l'avenir de l'enfant. »

— Répondant du Népal



Restriction de la couverture et des services de protection de l'enfance

Une majorité écrasante des personnes interrogées (91 %) indiquent que l'accès des enfants aux services de protection de l'enfance s'est dégradé depuis janvier 2025. Près d'**un quart des participants répondent que des services ont entièrement fermé leurs portes à certains endroits**, tandis que plus d'**un tiers signalent des restrictions importantes**.

Les organisations s'adaptent à ce phénomène en réduisant leur **portée** et leur **impact** :

- **55 %** signalent une diminution du nombre d'enfants pris en charge
- **55 %** signalent une réduction de la couverture géographique
- **53 %** signalent une diminution de la présence du personnel ou du suivi sur le terrain
- **46 %** signalent la suspension ou l'arrêt des activités

Les actions clés de protection de l'enfance sont perturbées à tous les niveaux. Au sein des organisations qui assurent ces services, les domaines les plus touchés sont :

- **La santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que les activités de groupe pour le bien-être des enfants (64 %)**
- **L'aide en espèces et en bons d'achat à des fins de protection de l'enfance (63 %)**
- **Les programmes destinés aux enfants associés à des forces armées ou groupes armés (59 %)**
- **La gestion des cas (case management) (58 %)**

Cet état des lieux illustre un **recul général : un nombre d'enfants réduit recevant moins de services dans un nombre d'endroits réduit, alors même que les violations s'intensifient**.

Bien que les financements se concentrent de plus en plus sur des activités de « sauvetage » restrictives, les données montrent que **même les services d'intervention essentiels, comme la gestion des cas, ne sont pas à l'abri de coupes drastiques**. Les approches de prévention, notamment le renforcement de la famille et la protection à base communautaire, font également l'objet de restrictions.

Le résultat n'est pas une redéfinition stratégique des priorités, mais une contraction globale : **les mécanismes de prévention sont amoindris, tandis que les fonctions d'intervention clés sont vidées de leur substance**.

Érosion de la qualité des services et de la capacité du personnel

Cette contraction ne touche pas seulement la couverture géographique de la protection, mais aussi **la qualité et l'intégrité des programmes de protection de l'enfance**. Plus de **60 % des participants** à l'enquête relèvent un impact significatif sur leur capacité à se conformer aux **Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire**.





Charge de travail excessive, encadrement réduit, services spécialisés amoindris et affaiblissement des mécanismes de protection et de demande de comptes : la qualité des programmes est en déclin dans tous les contextes étudiés.

L'atout principal de la protection de l'enfance, à savoir **le personnel**, est soumis à de fortes contraintes dans les agences de l'ONU, les ONG internationales et nationales et les organisations locales et à base communautaire. Le gel des recrutements, la perte de conseillers techniques et la limitation du renforcement des capacités contribuent à l'érosion de la qualité des programmes.

Les lacunes techniques au sein des organisations se constatent surtout dans **la santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que dans les activités de groupe pour le bien-être des enfants (35 %)**, et dans **la gestion des cas (34 %)**, des domaines dans lesquels les sondés signalent également une forte perturbation opérationnelle.

Adaptation forcée et fragilité systémique

Les organisations ont beau parler d'adaptation en réaction à la baisse des financements, les faits montrent que ces mesures impliquent surtout des ajustements du champ d'application des programmes. Ces ajustements supposent souvent de revoir la couverture à la baisse, traiter en priorité les cas à haut risque et limiter les approches préventives.

Lorsqu'il y a effectivement une adaptation, celle-ci repose de plus en plus sur des **acteurs au sein des communautés**, notamment des bénévoles, en vue de conserver une présence en première ligne. Pourtant, ces acteurs subissent des réductions de financement parmi les plus drastiques, et les approches de la protection de l'enfance s'appuyant sur les communautés sont elles aussi particulièrement entravées.

Parallèlement, **les structures de coordination nationales et infranationales**, identifiées comme la première source d'assistance technique pour les acteurs locaux et à assise communautaire, supportent elles-mêmes une forte pression liée à la réforme globale du secteur humanitaire et aux processus de consolidation.

Ces dynamiques soulèvent des inquiétudes quant à **la viabilité, la cohérence et la qualité des services de protection de l'enfance dans un contexte d'incertitude financière prolongée**.

Le financement comme révélateur des capacités en matière de protection de l'enfance

Derrière ces tendances apparaît une **contraction financière appelée à durer**.

Depuis janvier 2025 :

- **84 %** des participants à l'enquête signalent des coupes dans leurs budgets de protection de l'enfance
- **50 %** indiquent avoir perdu **plus de 40 %** de leur financement
- **12 %** font état de réductions supérieures à **80 %**, entraînant la disparition des services à certains endroits





Les niveaux de financement ne sont pas de simples indicateurs financiers ; ils font office de **révélateur pour déterminer si le système humanitaire est capable d'empêcher les atteintes à la protection, de répondre aux violations et de maintenir un certain niveau de qualité.**

Quel avenir pour le secteur ?

Ce qui était initialement apparu sous la forme d'une volatilité des financements est en train de se transformer en **restructuration systémique de la capacité de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires.**

Le déclin du financement dans tous les secteurs est à l'origine d'une augmentation des facteurs de risque de violence, d'exploitation, de recrutement des enfants, de séparation des familles et d'autres types de préjudices pour les enfants. Les systèmes de prévention et les environnements de protection sont mis à mal, voire disparaissent, tandis que les services d'intervention sont vidés de leur substance.

Sans une action urgente pour y remédier, ces tendances risquent **de revenir sur des acquis obtenus de haute lutte et de laisser toute une génération en proie à des conséquences qui s'étendront bien au-delà de l'actuelle crise du financement.**



Image Credit: UNICEF/UNI790024/Sánchez





Méthodologie, périmètre et limites

Ce rapport s'appuie sur une deuxième vague de collecte de données pilotée par l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, dans le but d'évaluer l'évolution de l'impact des réductions du financement humanitaire sur les enfants et leur protection dans des contextes humanitaires. Il reprend les données recueillies en mars-avril 2025, en conservant les questions de base pour pouvoir faire une comparaison dans la durée, tout en ajoutant d'autres questions afin d'identifier les dynamiques émergentes.

Collecte de données

Enquête en ligne

Une enquête en ligne globale a été menée entre décembre 2025 et janvier 2026. Cette enquête combinait une majorité de questions fermées pour permettre une analyse structurée et quelques questions ouvertes pour recueillir des informations qualitatives. Elle a été diffusée via les canaux de communication de l'Alliance en ciblant la société civile, les organisations de terrain et les professionnels à l'échelle des pays. Pour élargir la participation, elle a été traduite en arabe, en français et en espagnol.

Au total, **401 réponses complètes** ont été analysées. Les participants devaient fournir leurs réponses en fonction de leur lieu d'activité principal, en privilégiant les organisations établies au plus près du point d'impact.

Couverture géographique

L'enquête regroupe les réponses de professionnels de 68 pays, soit une vaste représentation géographique.

La participation a été particulièrement élevée en Afrique (47 %), et dans une moindre mesure dans les Amériques (14 %), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (12 %), en Asie-Pacifique (11 %), en Europe et en Asie centrale (4 %). Par ailleurs, 6 % des participants ont indiqué exercer leurs activités au niveau mondial, tandis que 6 % n'ont pas précisé de région. Si la couverture est diversifiée sur le plan géographique, le taux de réponse élevé en provenance de l'Afrique signifie que les résultats agrégés sont fortement influencés par les perspectives de cette région.

La participation à l'enquête se concentre sur différentes zones : le Nigeria (49 réponses), la République centrafricaine (26), la Somalie (17), la Syrie (17) et la Palestine (14). Cette concentration semble indiquer que les résultats agrégés pourraient être surtout représentatifs des réalités opérationnelles des zones qui se sont massivement mobilisées.



Image Credit: UNICEF/UNI739396/Oleksii Fili

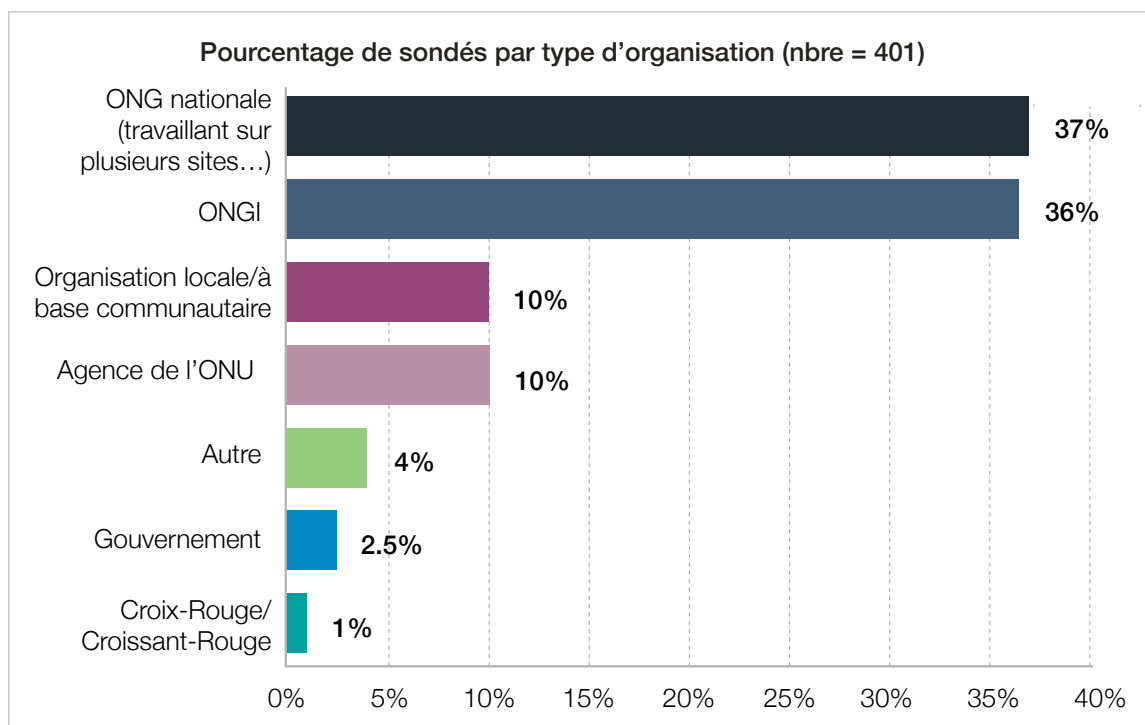




Profil des organisations

Les entités interrogées représentent un éventail de types d'organisations :

Figure : Types d'organisations



Les ONG nationales et internationales constituent la grande majorité des organisations sondées. Par conséquent, les résultats reflètent surtout les points de vue des acteurs opérationnels de la protection de l'enfance qui travaillent au niveau de la mise en œuvre des programmes. En comparaison, la représentation des gouvernements est limitée, ce qui signifie que les points de vue au niveau des systèmes ou des États pourraient être moins prééminents dans l'ensemble de données.

Entretiens avec des informateurs clés :

Pour compléter les résultats de l'enquête, nous avons mené **10 entretiens semi-structurés** avec des membres de l'Alliance aux niveaux mondial, régional et national. Ces entretiens ont porté sur les tendances du financement, les impacts sur la prestation de services, les conséquences sur le recrutement de personnel et la capacité, les effets intersectoriels, et les stratégies d'adaptation émergentes.

Les entretiens semi-structurés apportent une profondeur qualitative qui permet de contextualiser les tendances observées par l'enquête et d'identifier les conséquences au niveau du système que les questions de l'enquête ne sont pas parvenues à déterminer.

Gestion des données et analyse

Les réponses à l'enquête ont été compilées et nettoyées avant toute analyse pour assurer la cohérence et supprimer les doublons et les réponses incomplètes lorsque c'était nécessaire. Les résultats quantitatifs sont présentés au moyen de statistiques descriptives, avec des tableaux de contingence utilisés pour dégager des tendances selon différents types d'organisations, de régions et de niveaux d'activité.





Les données qualitatives issues des réponses aux questions ouvertes et des entretiens avec les informateurs clés ont été analysées de manière thématique. Les résultats ont fait l'objet d'une triangulation entre les sources de données pour renforcer l'interprétation et révéler à la fois l'étendue des données quantitatives et la profondeur des données qualitatives.

Limites

Les résultats sont le reflet des données auto-déclarées par les organisations et des perceptions des professionnels du secteur, plutôt que des ensembles de données financières ou administratives vérifiées de manière indépendante. Les réponses ne sont pas pondérées selon la taille du pays, le volume de financement ou la population.

Néanmoins, l'uniformité des situations observées à travers les régions, les types d'organisation et les sources de données signale des tendances claires et systémiques affectant la protection de l'enfance dans l'action humanitaire partout dans le monde.

Conformément aux SMPE, les questions de l'enquête évoquant les risques portant sur la protection de l'enfance font référence aux violations ou aux atteintes à la protection de l'enfance. Dans ce rapport, nous utilisons les termes de « violations » et « atteintes » de manière interchangeable pour désigner les atteintes effectivement subies, plutôt que le risque d'atteintes.

Notes

(i) Tous les pourcentages figurant dans ce rapport sont arrondis au nombre entier le plus proche.

(ii) Les contextes de conflit ont été identifiés sur la base des pays figurant dans le [Rapport annuel de 2025 du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé](#).

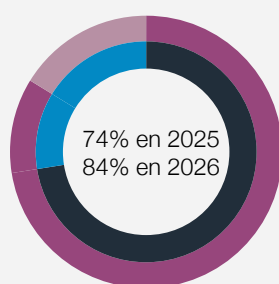


Image Credit: UNICEF/UNI844153/Pouget



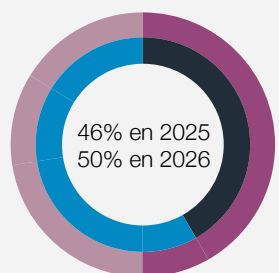
Un an après : du choc de financement à la détérioration systémique

En mars-avril 2025, le premier aperçu mondial de l'Alliance faisait état du choc immédiat provoqué par les réductions du financement humanitaire opérées principalement par les États-Unis, dans un contexte plus global d'assèchement des financements humanitaires par les gouvernements donateurs. Un an plus tard, les chiffres montrent que cette crise s'est amplifiée et approfondie.



Les réductions de financement se sont propagées :

- Enquête de 2025 : 74 % des participants ont fait état de réductions de financement
- Enquête de 2026 : 84 % des participants font état de réductions du budget opérationnel



L'ampleur des coupes s'est intensifiée :

- Enquête de 2025 : 46 % avaient perdu plus de 40 % du financement de la protection de l'enfance
- Enquête de 2026 : 50 % ont perdu plus de 40 % du financement de la protection de l'enfance, et 12 % observent des réductions de 81 à 100 %, entraînant la liquidation effective des services à certains endroits

La perturbation à court terme s'est transformée en contraction prolongée :

Le premier rapport mettait en évidence les suspensions immédiates de programmes et les réductions de personnel comme mesures temporaires. Les personnes interrogées avaient prévenu que les coupes dans d'autres secteurs, dont la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire, augmenteraient les risques pour la protection de l'enfance.

Un an plus tard, ces avertissements se vérifient dans les faits. Les personnes interrogées signalent une limitation de l'accès aux services de protection de l'enfance, une érosion des systèmes d'orientation vers les services de prise en charge, une réduction et un surmenage du personnel, et une incapacité croissante à se conformer aux Standards minimums de la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Recrudescence des violations de la protection de l'enfance :

En plus de la contraction des services, nombre de participants constatent désormais une **augmentation des atteintes à la protection**, notamment les violences sexuelles, la souffrance psychologique et psychosociale et la maltraitance des enfants. Le phénomène brutal de volatilité des financements constaté au début de l'année 2025 s'est transformé en une contraction durable, à la fois pour les services de protection et pour les systèmes plus globaux qui permettent d'assurer la sécurité des enfants.



Impacts sur les enfants : aggravation des risques et intensification des atteintes

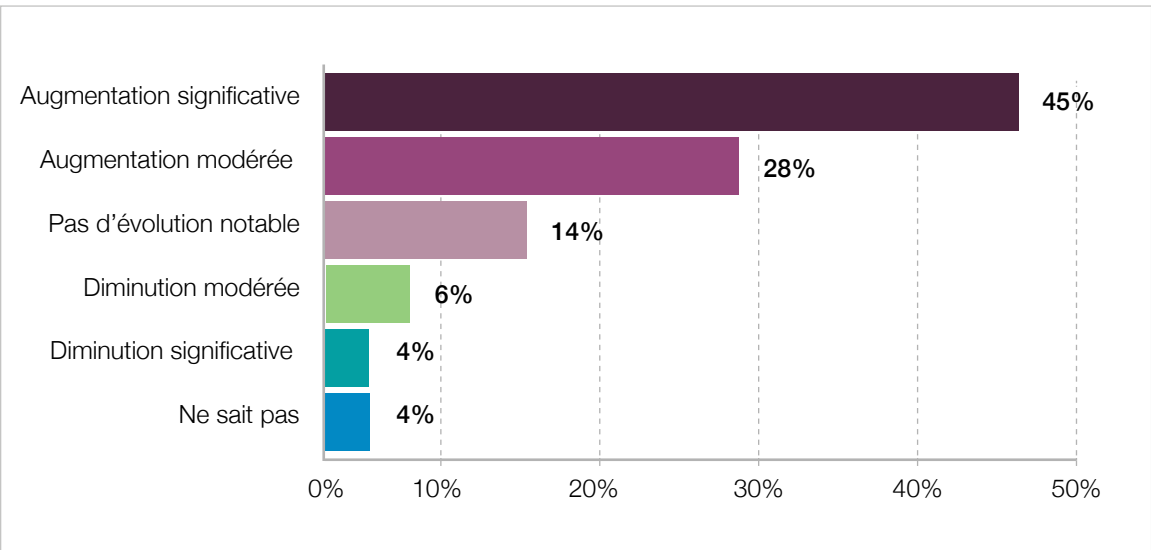
Les réductions de financement sont souvent traitées sous l'angle des programmes et des budgets. Pourtant, ce sont les enfants, livrés à la violence, à l'exploitation, à la maltraitance et à la négligence, qui en supportent les véritables conséquences. Les données de l'enquête de l'Alliance illustrent une détérioration constante, à l'échelle trans-régionale, de la protection de l'enfance depuis janvier 2025. À l'heure où les besoins se font de plus en plus pressants, l'incapacité à maintenir les investissements dans la protection de l'enfance dans l'action humanitaire nuit directement à la sécurité et aux bien-être des enfants.

Augmentation des risques pour la protection dans les régions

Les résultats révèlent une hausse inquiétante des risques liés à la protection de l'enfance depuis janvier 2025. Près des trois-quarts des participants à l'enquête indiquent que les risques pour la protection de l'enfance ont augmenté sur l'année écoulée. 45 % observent une hausse significative, tandis que 28 % signalent une hausse modérée. Cette tendance est perceptible dans chaque région. Les hausses les plus marquées ont été observées par les participants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (77 %), puis en Afrique (74 %) et en Asie-Pacifique (74 %), et avec des niveaux tout aussi élevés en Europe et en Asie centrale (71 %) et dans les Amériques (63 %).

Si l'on peut attribuer ces résultats à une instabilité croissante, aux conflits et aux déplacements, ils sont aussi probablement la conséquence directe des réductions de financement dans l'ensemble des secteurs humanitaires, tels que l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé. Ceci s'explique par l'existence, dans d'autres secteurs, de nombreux facteurs de risque pesant sur la protection.

Figure : Évolution des risques pour la protection de l'enfance depuis janvier 2025





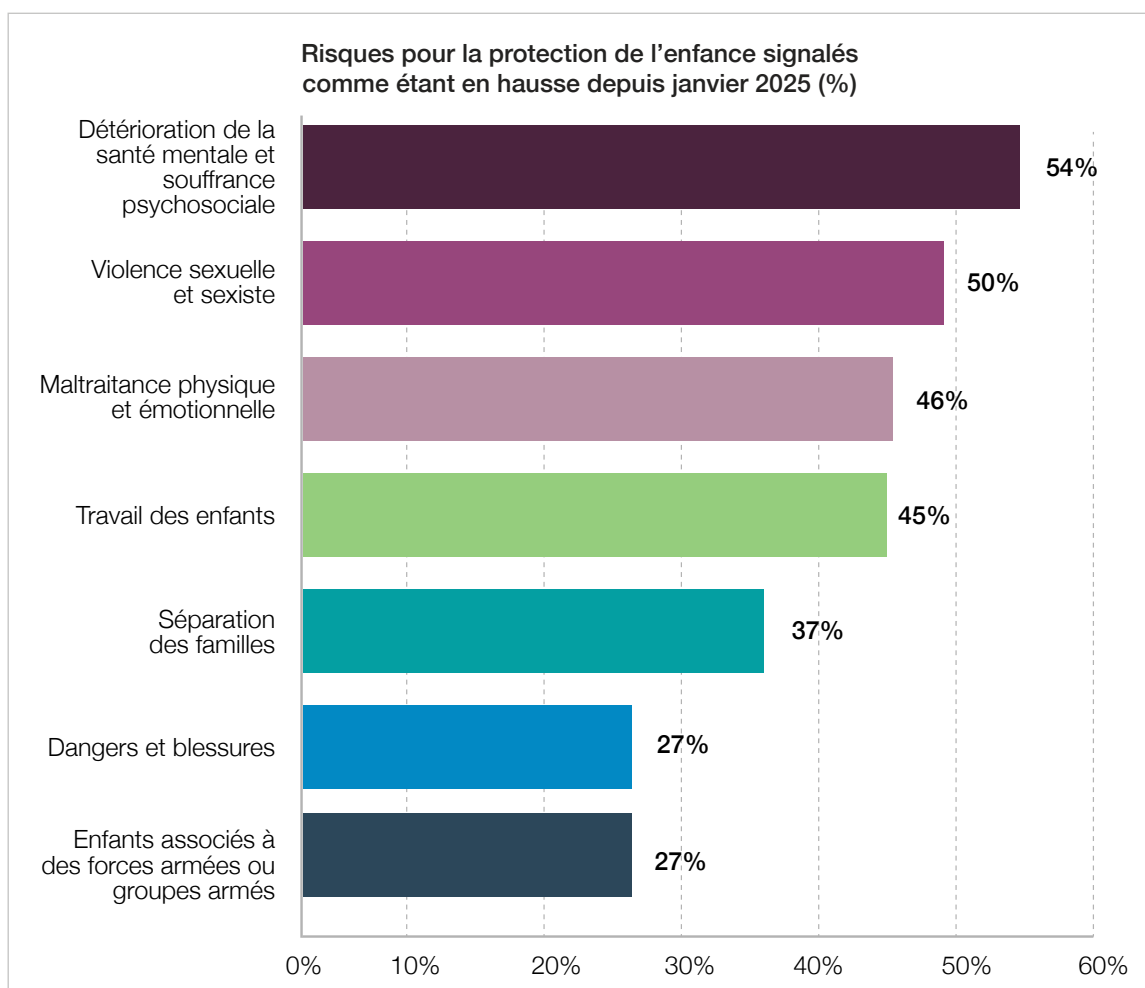
Domaines les plus touchés par les violations

Les personnes interrogées font état d'une forte augmentation des violations de la protection de l'enfance depuis 2025. Les catégories les plus citées sont la détérioration de la santé mentale et du bien-être psychosocial des enfants (54 %), puis les violences sexuelles et sexistes (50 %), la maltraitance physique et émotionnelle (46 %) et le travail des enfants (45 %).

Des hausses sont également constatées concernant la séparation des familles (37 %), les dangers et les blessures (27 %) et les enfants associés à des forces armées ou groupes armés (26 %). Même si leur prévalence n'est pas aussi forte, ces violations restent conséquentes et se concentrent particulièrement dans les zones touchées par des conflits.

Les données indiquent qu'aucun domaine de la protection de l'enfance n'est épargné par les effets de la crise du financement.

Figure : Violations de la protection de l'enfance signalées comme étant en hausse depuis janvier 2025





Contextes de conflit : domaines dans lesquels l'augmentation des violations de la protection de l'enfance est la plus marquée

Une analyse plus poussée des réponses concernant les zones touchées par des conflits révèle que l'augmentation des violations de la protection de l'enfance décrite ci-dessus est encore plus prononcée dans les pays subissant actuellement des conflits armés.

Sur 401 participants, 236 (dont 69 % ont fourni des informations sur le pays) ont indiqué qu'ils intervenaient dans des pays touchés par des conflits en cours.

Les participants à l'enquête qui travaillent dans de tels contextes font état d'une détérioration de la protection de l'enfance bien plus marquée que dans les zones hors conflit. Plus des trois-quarts (76,7 %) des participants travaillant dans des pays touchés par des conflits signalent une augmentation des violations de la protection de l'enfance, contre 65,1 % pour les pays qui ne sont pas touchés par des conflits.

La différence est particulièrement frappante lorsqu'on examine l'ampleur de cette augmentation. 53 % des participants travaillant dans des contextes de conflit signalent une hausse significative des violations, contre 26 % pour ceux qui travaillent dans des contextes sans conflit.

Plusieurs types de violations illustrent de grandes disparités entre les contextes de conflit ou sans conflit :

- Dangers et blessures : 36 % dans les contextes de conflit contre 9 % dans les contextes sans conflit
- Recrutement et utilisation d'enfants par des forces armées ou groupes armés : 32 % contre 9 %
- Séparation des familles : 43 % contre 24 %
- Travail des enfants : 53 % contre 31 %

Ces résultats indiquent que les réductions de financement s'articulent avec les dynamiques de conflit, aggravant ainsi la détérioration de la sécurité des enfants, sachant que les services de protection sont amoindris dans les environnements fortement exposés à la violence, aux déplacements et à la pression économique.

Illustration de l'impact : répercussions des réductions de financement dans différents contextes

Les remontées du terrain illustrent la façon dont ces risques se manifestent concrètement. En Colombie, les professionnels du secteur notent une hausse accrue du recrutement des enfants par des groupes armés non étatiques dans plusieurs régions. En Haïti, les participants à l'enquête décrivent un nombre croissant d'enfants séparés de leur famille et tombés sous la coupe de gangs armés, sans oublier l'explosion du trafic, des violences sexuelles et des expulsions transfrontalières d'enfants non accompagnés. Au Nigeria, les partenaires signalent une forte hausse de l'exploitation et de la maltraitance. Ainsi, des adolescentes sont amenées à pratiquer des travaux dangereux, sont particulièrement exposées aux violences sexuelles et sont confrontées à la pratique du mariage précoce qui se développe dans les communautés en difficulté.





Image Credit: UNICEF/UNI792784/Herold Joseph

En Somalie, la réduction des financements fait peser de fortes contraintes sur les familles de mineurs non accompagnés et séparés en matière de recherche et de suivi, ce qui pousse durablement ces enfants vers des solutions de logement non sécurisées. Par exemple, à Shabeellaha Hoose, la fermeture d'un centre d'éducation sécurisé a laissé sur le carreau plus de 120 enfants déplacés, privés d'éducation et d'assistance psychosociale. Certains ont depuis basculé dans des travaux dangereux, tandis que d'autres sont confrontés à un risque accru de mariage précoce ou de recrutement pour des activités néfastes.

Dans tous les contextes étudiés, les personnes interrogées signalent systématiquement que l'affaiblissement des environnements de protection s'accompagne d'une augmentation des risques pour les enfants, confrontés à une aide limitée de la part des adultes et à une raréfaction des alternatives sûres. Les enfants qui pouvaient auparavant bénéficier d'un contrôle, d'un suivi ou d'un accompagnement structuré sont désormais livrés à eux-mêmes dans des contextes marqués par la violence, la pression économique et l'instabilité.

Comme l'a relevé l'un des participants au Népal :

« Les réductions de financement n'ont pas seulement des répercussions sur les services, elles affectent aussi l'enfance. Chaque programme rogné, chaque rendez-vous repoussé et chaque opportunité perdue fragilise la confiance, la sécurité et l'avenir des enfants. Pour beaucoup, les effets sont durables et déterminent le cours de leur vie d'une façon dont les budgets ne peuvent jamais pleinement rendre compte. »

La suite semble déjà écrite. Parallèlement au déclin du financement, l'exposition des enfants à la violence, à l'exploitation, au recrutement dans des organisations néfastes, à la séparation de leur famille et aux atteintes psychologiques ne cesse d'augmenter. L'effet cumulatif induit une érosion inexorable des conditions permettant d'assurer la sécurité des enfants. Et les conséquences s'étendront bien au-delà de la période de crise actuelle.





L'ampleur et la trajectoire des réductions de financement de la protection de l'enfance

Des réductions budgétaires généralisées et qui s'intensifient

L'enquête mondiale de l'Alliance auprès de **401 participants dans 68 pays** confirme que la réduction du financement des programmes de protection de l'enfance est à la fois **généralisée et drastique**. Depuis janvier 2025 :

- **84 %** des participants signalent des coupes dans leurs activités de protection de l'enfance
- **50 %** indiquent avoir perdu **plus de 40 %** de leur financement
- **12 %** signalent des réductions **de 81 à 100 %**, entraînant la disparition des services à certains endroits
- **Seuls 3 %** font état d'une augmentation des budgets des programmes de protection de l'enfance

Pour l'Alliance, l'analyse des tendances de financement ne porte pas seulement sur la circulation des financements. En effet, les niveaux de financement font office de révélateur pour **déterminer si le système humanitaire est capable d'empêcher les atteintes à la protection, de répondre aux violations et d'assurer les services de protection de l'enfance sur le terrain**. Avec l'intensification des coupes, **beaucoup d'organisations ne peuvent plus garantir la portée ou la continuité des programmes de protection de l'enfance à l'échelle requise**.

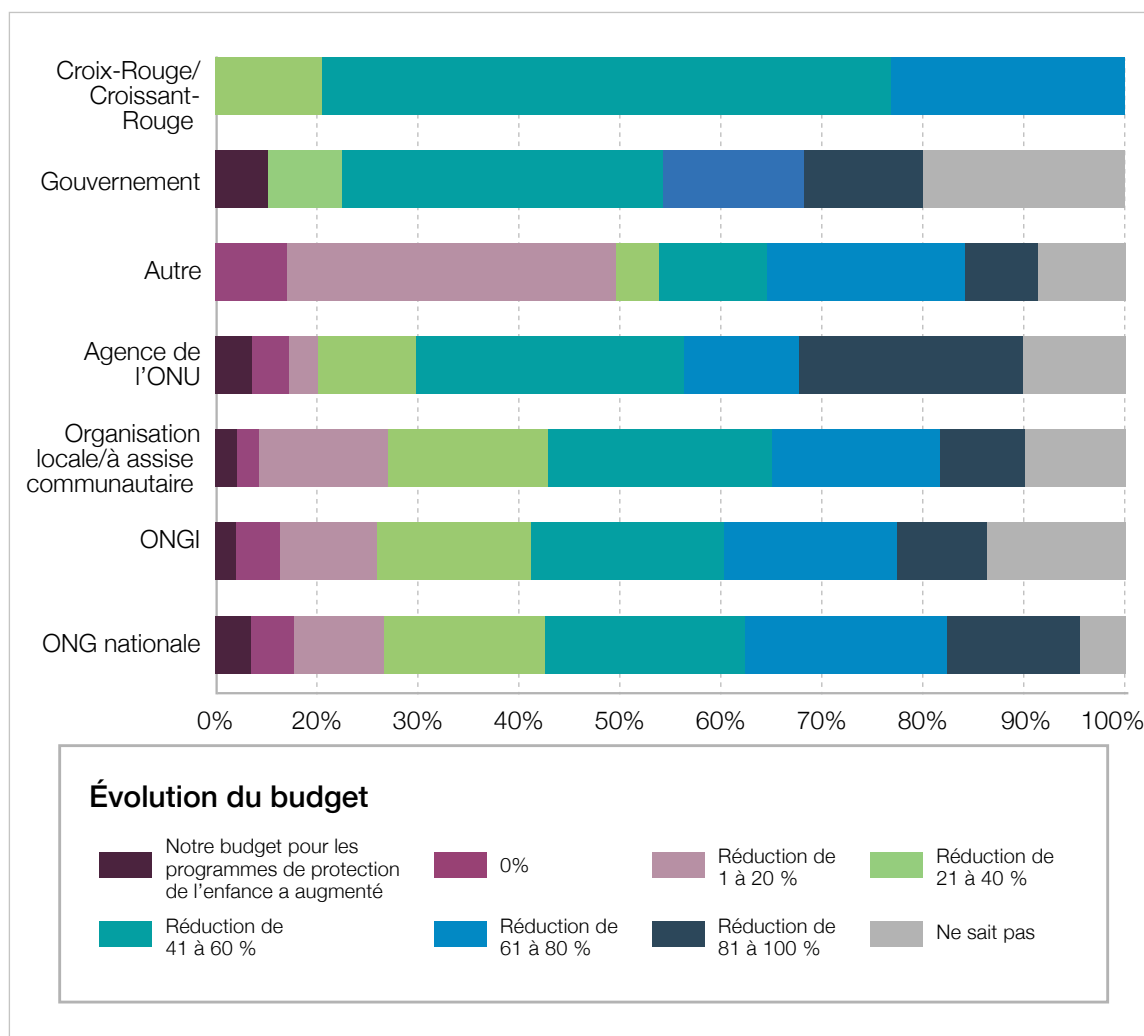


Image Credit: UNICEF/UNI846068/EI Baba





Figure : Évolutions des budgets opérationnels par type d'organisation



Impacts majeurs sur tous les types d'organisation

Les réductions de financement touchent tous les types d'organisation. Pourtant, l'ampleur et les conséquences de ces coupes varient selon les acteurs.

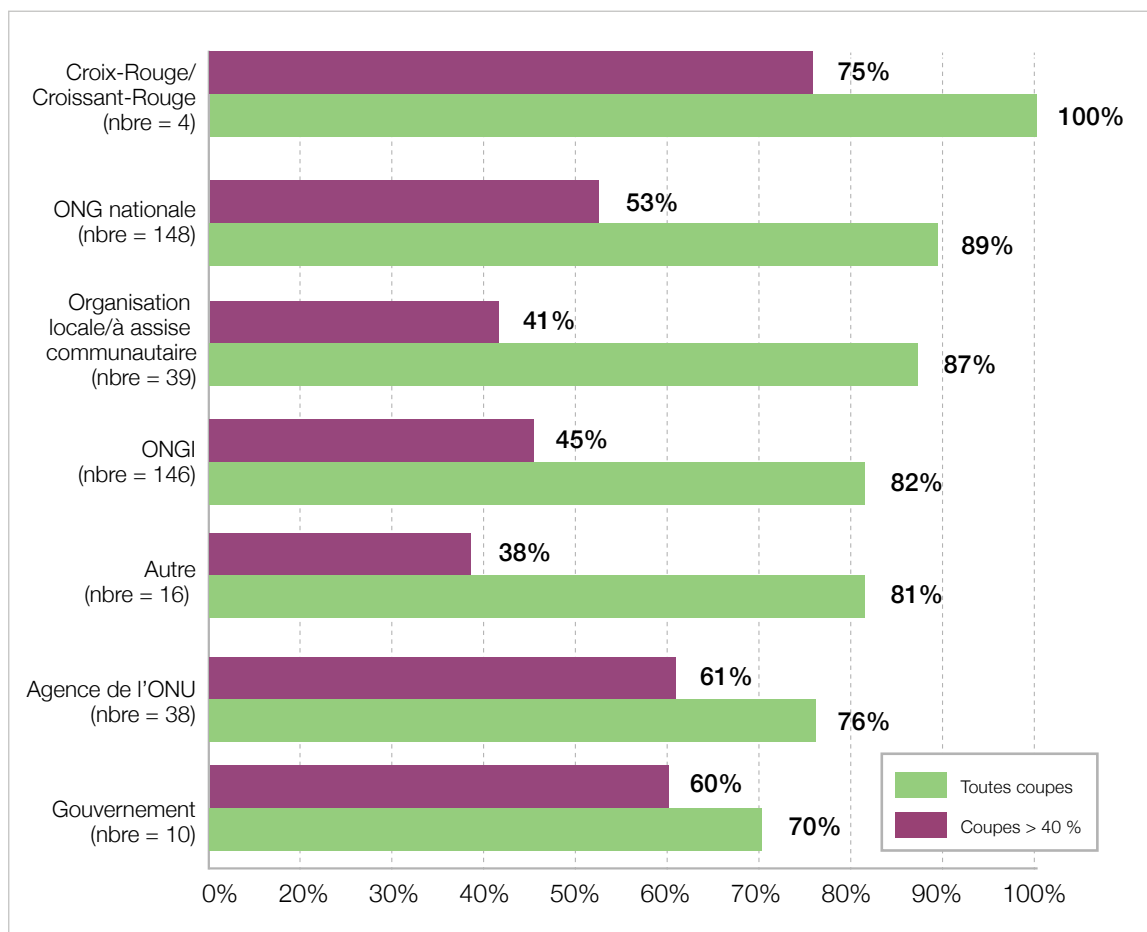
Globalement, ce sont les ONG nationales et les organisations locales/à base communautaire qui enregistrent les plus fortes baisses de financement : **89 % des ONG nationales** et **87 % des organisations locales/à base communautaire** font état de coupes dans leurs budgets de protection de l'enfance depuis janvier 2025. En outre, plus de la moitié (53 %) des participants à l'enquête travaillant dans des ONG nationales indiquent avoir perdu plus de 40 % de leur financement de la protection de l'enfance.

Des réductions drastiques sont également signalées chez d'autres acteurs de la protection de l'enfance : 60 % des participants travaillant dans des agences de l'ONU et au sein de gouvernements signalent des coupes supérieures à 40 %, tandis que 45 % des ONGI signalent des coupes au-dessus de ce seuil. Bien que les ONGI déclarent subir des réductions de moindre ampleur par rapport aux ONG nationales et aux acteurs de l'ONU, la généralisation des coupes dans tous les types d'organisation est le signe d'une contraction systémique.





Figure : Organisations signalant des coupes drastiques (> 40 %) par type



Les conséquences de ces tendances sont majeures. Les acteurs nationaux et locaux sont souvent ceux qui entretiennent la présence la plus durable et la plus proche du terrain au sein des communautés touchées par des crises. Une baisse importante du financement perçu par ces organisations pourrait affaiblir la prestation de services de première ligne, la participation des communautés et les mécanismes de protection de l'enfance ancrés localement.

Ces tendances ont également des répercussions sur les démarches de localisation. En effet, les acteurs du secteur humanitaire s'engagent de plus en plus à concevoir et mettre en œuvre les programmes en s'appuyant le plus possible sur les forces locales, validant ainsi ce concept en tant que bonne pratique et comme méthode essentielle pour un impact durable. L'impact disproportionné des coupes actuellement subies par les acteurs nationaux et locaux pourrait bien fragiliser les progrès en la matière. Les avancées réalisées dans le renforcement de la capacité et du leadership locaux pourraient être remises en cause si ces organisations ne sont pas soutenues pendant cette période de contraction.

Dans le même temps, les coupes importantes rapportées par les agences de l'ONU et les ONGI peuvent peser aussi bien sur leurs propres programmes opérationnels que sur l'assistance technique, la création de partenariats, les mécanismes de financement en cascade et les fonctions de coordination qui permettent de soutenir le travail des acteurs locaux.





Ces tendances attestent de la pression croissante exercée dans l'ensemble de l'écosystème de la protection de l'enfance, où les réductions subies à un niveau donné se répercutent sur tous les autres.

« Nous disposons d'un vaste réseau de partenaires de la société civile. Aujourd'hui, beaucoup ont fermé leurs portes, alors qu'ils travaillaient au plus près des communautés. »

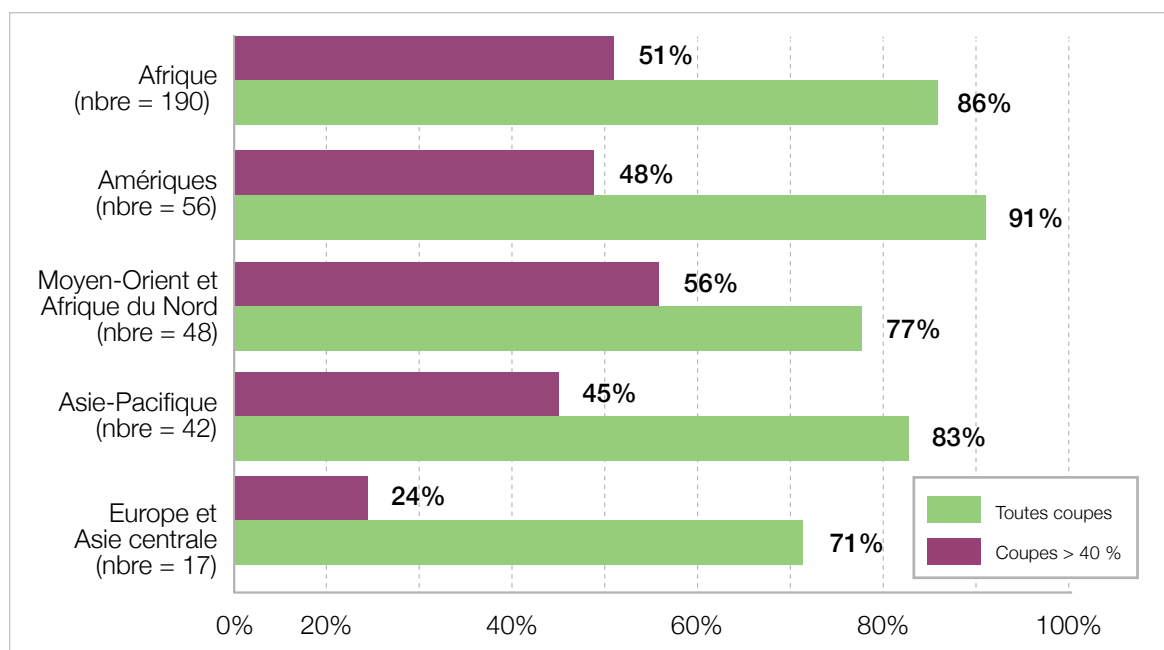
– Entretien avec un informateur clé, Amérique latine et Caraïbes

Variations régionales dans l'ampleur des coupes

Toutes les régions constatent des réductions dans le financement de la protection de l'enfance. Les participants à l'enquête situés dans les Amériques signalent le taux de réduction le plus élevé (91,1 %). Les coupes drastiques sont particulièrement observées au Moyen-Orient et Afrique du Nord et en Afrique, où 56 % et 67 % des participants signalent des coupes supérieures à 40 %, respectivement.

Si l'Europe et l'Asie centrale enregistrent un taux de coupes drastiques comparativement moindre, la tendance globale indique un déclin massif et généralisé du financement.

Figure : Coupes drastiques dans la protection de l'enfance par région





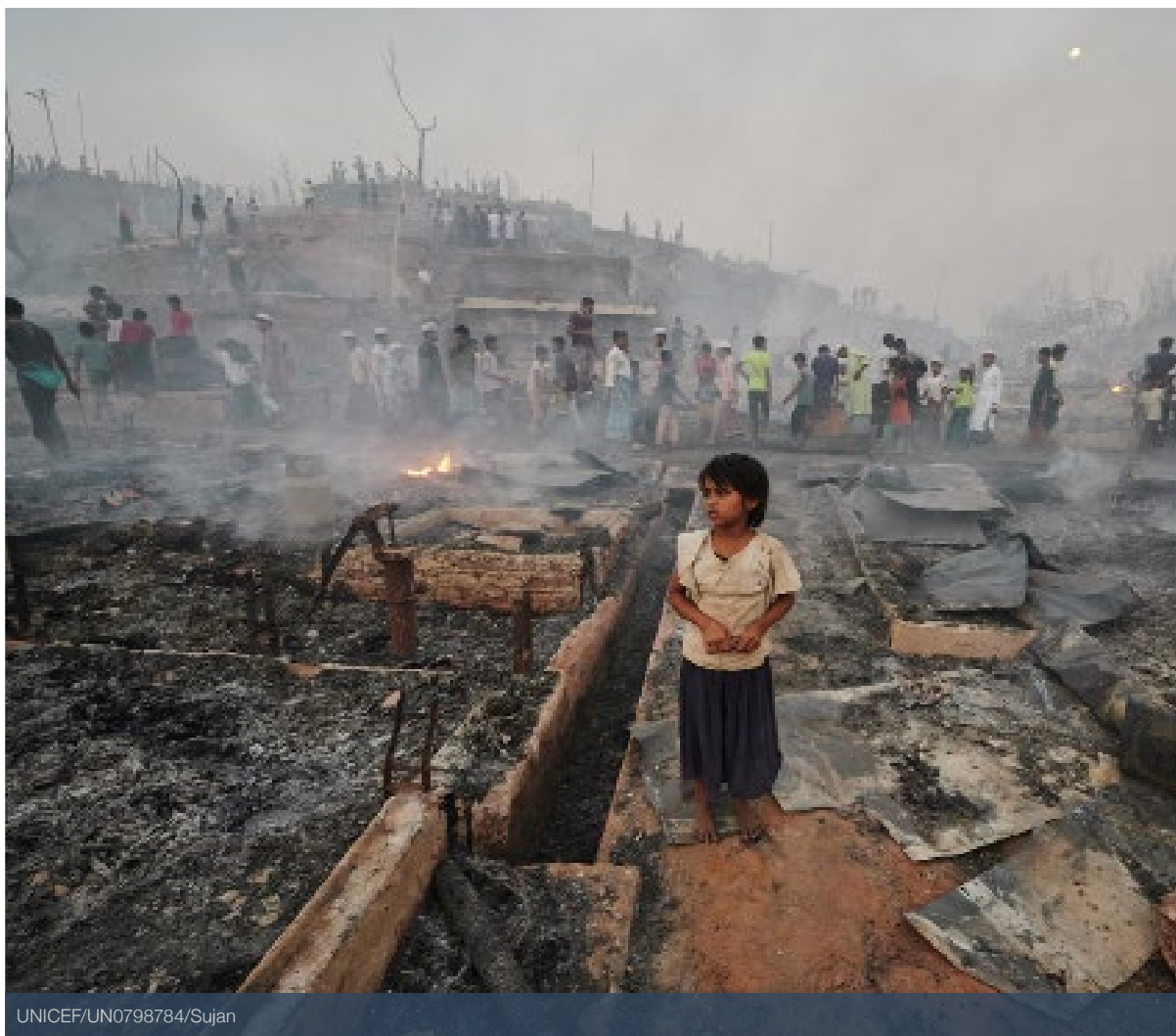
Perspectives du financement et fragilité des flux pour 2026

Dans les entretiens avec les informateurs clés, les organisations ont souligné que l'environnement du financement restait très instable. Beaucoup ont décrit des inquiétudes croissantes concernant le non-renouvellement des flux de propositions, le non-financement des deuxième phases faute d'approbation, et la disponibilité limitée des sources de financement alternatives.

« Les nouvelles propositions de projets de protection de l'enfance ne sont pas approuvées et les deuxième phases ont de plus en plus de mal à trouver des financements. »

– Entretien avec un informateur clé, acteur mondial de la protection de l'enfance

Résultat : de nombreuses agences anticipent une aggravation de cette contraction en 2026, avec une capacité limitée à rémunérer du personnel, entretenir des partenariats et assurer la continuité des programmes. Sans mesure urgente, ces tendances risquent d'aboutir au démantèlement des systèmes de protection de l'enfance précisément là où les besoins explosent, ce qui constituerait un véritable retour en arrière et priverait les enfants d'un accompagnement essentiel.



Impacts sur la prestation des services de protection de l'enfance et leur accès

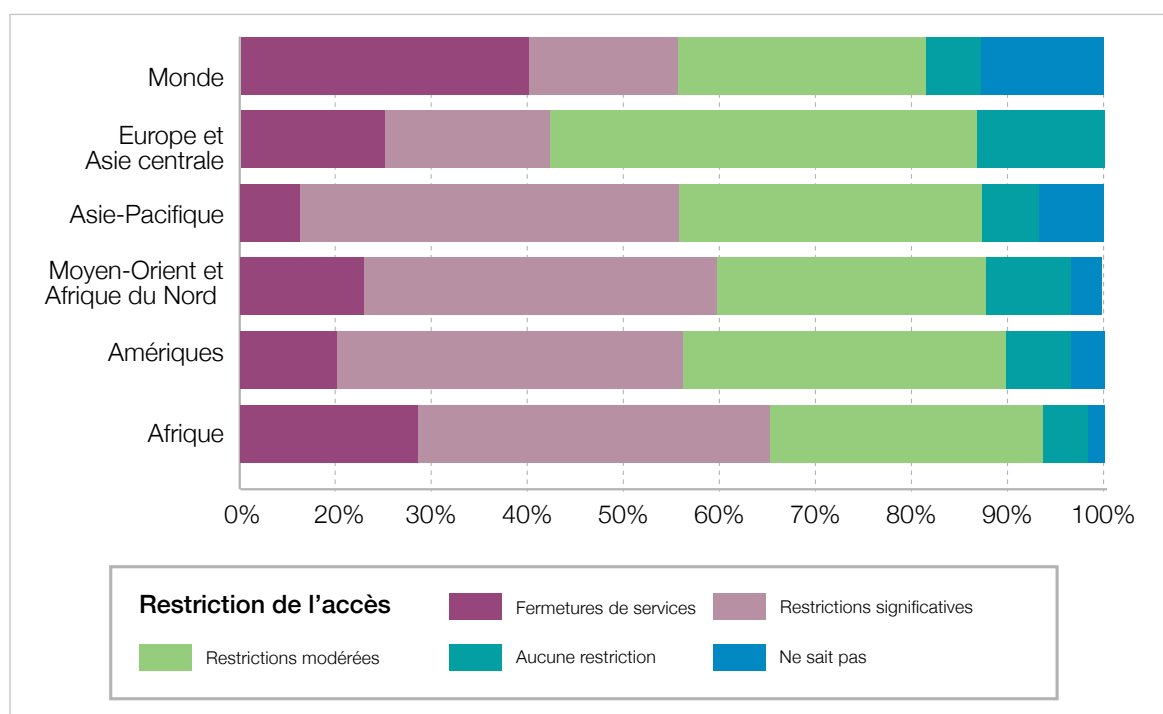
Accès réduit aux services de protection de l'enfance

Une majorité écrasante des participants à l'enquête (91 %) indiquent que l'accès des enfants aux services de protection de l'enfance s'est dégradé du fait des réductions de financement. Seuls 6 % déclarent ne pas constater d'évolution. Pire, près d'un quart d'entre eux (23 %) indiquent que les services ont même dû fermer leurs portes à certains endroits, et plus d'un tiers des participants (37 %) signalent des restrictions importantes, ce qui signifie que 6,4 % des participants constatent un impact majeur sur la disponibilité des services.

Les tendances régionales mettent en évidence des conséquences inégales, mais généralisées. L'Afrique observe la restriction de l'accès aux services la plus marquée : 96 % des participants relèvent une diminution de la disponibilité et 67 % des restrictions importantes ou des fermetures. Bien que l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale annoncent une proportion moindre d'impacts drastiques (49 % et 41 % respectivement), la majorité des participants dans chacune des régions indiquent malgré tout que l'accès des enfants aux services de protection a régressé.

Ces résultats confirment que les réductions de financement limitent la disponibilité physique et fonctionnelle des services de protection de l'enfance dans de nombreux contextes. En pratique, cette situation affaiblit les efforts de prévention tout comme la capacité d'intervention, ce qui augmente le nombre d'enfants exposés à des risques et limite la possibilité de recevoir une aide rapide.

Figure : Restriction de l'accès aux services de protection de l'enfance par région





Les stratégies d'adaptation des organisations aux réductions de financement témoignent d'une contraction généralisée des services

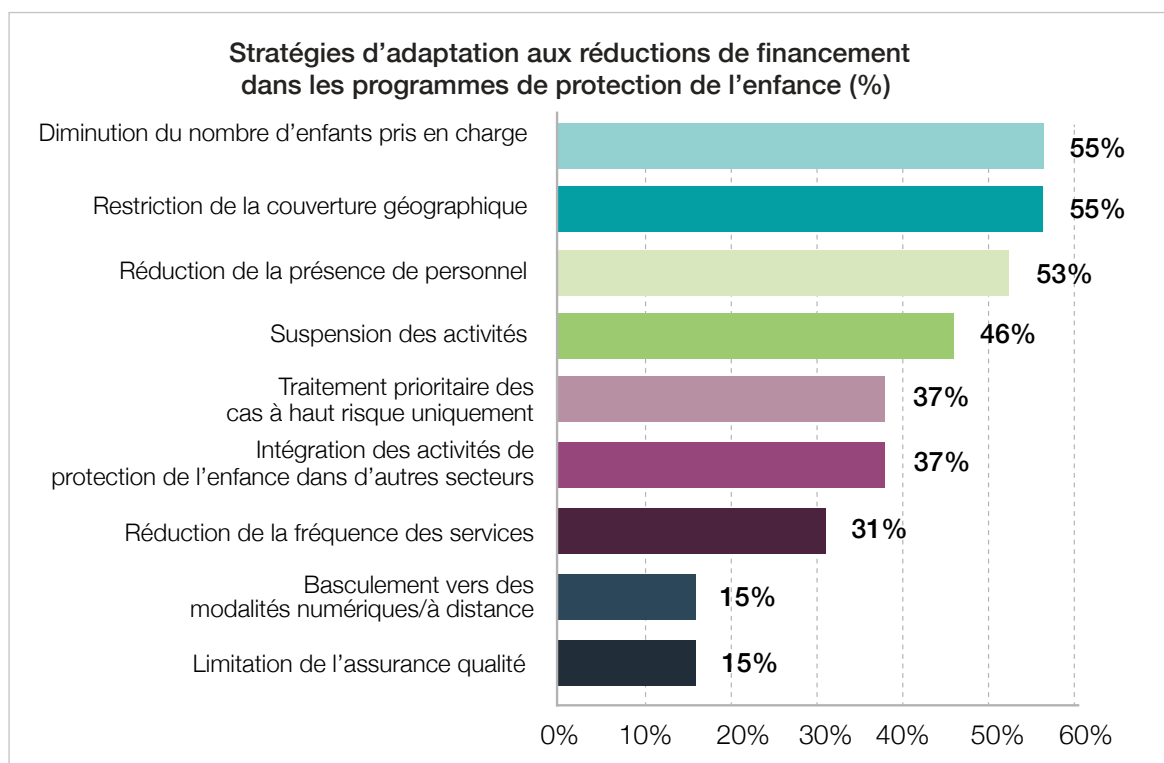
Les réponses à l'enquête suggèrent que la plupart des organisations s'adaptent à la réduction des financements à travers des mesures qui limitent directement la portée et l'impact des programmes de protection de l'enfance. Les stratégies les plus fréquentes impliquent la réduction du nombre d'enfants pris en charge, la limitation de la couverture géographique et l'affaiblissement de la présence de personnel ou du suivi sur le terrain. De nombreuses organisations indiquent également suspendre ou arrêter des activités ou des services spécifiques.

Plus d'un tiers des organisations déclarent aussi traiter en priorité uniquement les cas les plus à risque ou intégrer la protection de l'enfance dans d'autres secteurs pour optimiser les coûts.

Si ces stratégies peuvent en effet contribuer à assurer la continuité de services même limités, les participants à l'enquête ont souligné qu'elles se faisaient souvent au détriment de la prévention, du suivi sur la durée et de la capacité d'intervention en amont de l'aggravation des risques.

Globalement, ces résultats semblent indiquer que la stratégie d'adaptation dominante n'est qu'une réduction des dépenses : **moins d'enfants à moins d'endroits recevant moins de services**. Cette démarche s'accompagne d'un recours grandissant à des modalités plus superficielles et moins coûteuses, dans une période d'intensification des risques et de recul des moyens techniques.

Figure : Stratégies d'adaptation aux réductions de financement dans les programmes de protection de l'enfance





Recours grandissant aux mécanismes de protection de l'enfance reposant sur les communautés

Les approches de protection de l'enfance reposant sur les communautés sont en train de devenir une méthode centrale d'adaptation à la contraction des financements. Les participants à l'enquête ont souvent indiqué que les mécanismes à assise communautaire étaient une stratégie clé pour maintenir un certain niveau de présence aux endroits où les services officiels sont amoindris. Néanmoins, ces mêmes approches sont aussi les premières victimes des réductions de financement : 41 % des participants témoignent d'un impact sur les activités de protection de l'enfance reposant sur les communautés. En pratique, cette situation illustre le recours croissant aux acteurs communautaires pour compenser la diminution de personnel professionnel, mais souvent sans l'investissement nécessaire dans la formation, l'encadrement et le soutien financier. Nous étudions les conséquences de cette évolution dans les parties intitulées Interventions de protection de l'enfance les plus touchées par les réductions de financement, et Pratiques émergentes et innovations.

Une tendance plus globale se dégage donc : l'adaptation sous la contrainte, plutôt qu'un renforcement stratégique. Dans un contexte de recul de la présence internationale, les acteurs locaux et à assise communautaire assument une plus grande part de responsabilité dans la mise en œuvre. Pourtant, nombre d'entre eux se plaignent d'un accès limité à des financements prévisibles, au renforcement des capacités et à un soutien technique.

Perturbations des interventions clés de protection de l'enfance

Les réductions de financement se traduisent directement par des restrictions d'accès aux interventions clés de protection de l'enfance dans des contextes humanitaires. Les résultats de l'enquête montrent que les services qui nécessitent du personnel sur le long terme et une expertise spécialisée sont parmi les plus touchés. Des informateurs clés ont souligné que le dégraissage des effectifs et l'affaiblissement des mécanismes d'orientation privaient les enfants d'un suivi régulier ou de parcours de prise en charge sécurisés.

Les fermetures soudaines de services privent des enfants à haut risque d'un suivi essentiel : des milliers d'enfants n'ont plus accès à la gestion des cas, près de la moitié des Espaces amis des enfants ferment leurs portes dans certains projets et des dossiers de protection actifs sont interrompus à mi-parcours.

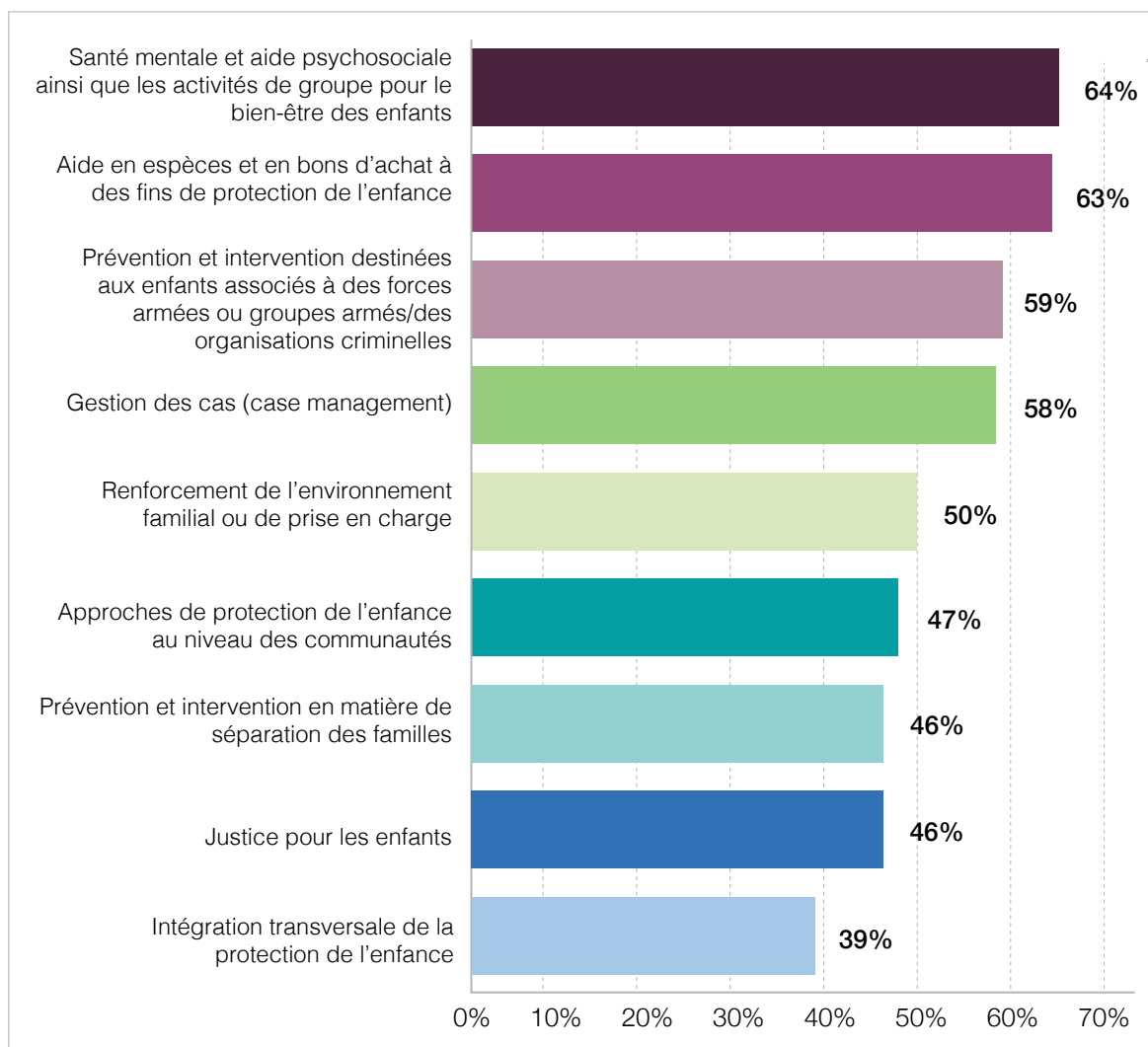
Notre analyse examine la proportion des organisations assurant chacune des interventions étudiées qui signalent des restrictions du service en question.





Tous les grands domaines couverts par les programmes de protection de l'enfance sont concernés. Parmi les organisations assurant chaque intervention, voici la proportion de celles qui signalent des coupes :

Figure : Services de protection de l'enfance les plus touchés par des restrictions ou des fermetures :



Ces résultats sont le signe de restrictions sur l'ensemble du spectre des programmes de protection de l'enfance, ce qui affecte aussi bien les services d'intervention spécialisés que les actions préventives reposant sur les communautés. L'ampleur des perturbations affectant la gestion des cas et la santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que les activités de groupe pour le bien-être des enfants est particulièrement préoccupante. En effet, ces domaines forment l'épine dorsale de nombreuses interventions de protection de l'enfance et sont indispensables pour identifier et accompagner les enfants à risque.

La forte proportion d'organisations qui font état d'une diminution de l'aide en espèces à des fins de protection de l'enfance, et de coupes dans les programmes de soutien des enfants associés à des forces armées ou groupes armés, suggère que les services qui ciblent des groupes très vulnérables sont également mis à rude épreuve.





Ces résultats sont le signe d'une contraction généralisée dans les programmes de protection de l'enfance. Tandis que les financements se concentrent de plus en plus sur des activités de « sauvetage » restrictives, l'ampleur des coupes suggère que les services de prévention, de même que les mécanismes d'intervention d'urgence, subissent eux aussi les conséquences de ce choix. Cette situation risque d'affaiblir les différentes strates des systèmes de protection, qui sont nécessaires pour identifier les risques le plus tôt possible, réagir à la maltraitance et à l'exploitation, et accompagner l'enfant dans son rétablissement et son bien-être.

Variations régionales en matière de perturbation des services de protection de l'enfance

Si des perturbations dans les services de protection de l'enfance sont rapportées dans toutes les régions, l'échelle et la nature des impacts varient de l'une à l'autre.

La santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que les activités de groupe pour le bien-être des enfants constituent le domaine d'intervention le plus fréquemment touché dans la plupart des régions. Les niveaux de perturbation les plus élevés sont observés dans les Amériques (69,6 %), en Europe et Asie centrale (66,7 %) et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (64,4 %).

La gestion des cas, elle, connaît de fortes variations régionales, le plus haut niveau de perturbation étant observé dans les Amériques (75 %). L'Afrique (57 %) et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (52,5 %) sont proches de la moyenne globale, tandis que l'Europe et l'Asie centrale (50 %) et l'Asie-Pacifique (43,5 %) enregistrent un taux légèrement inférieur.

Globalement, 62,7 % des participants à l'enquête signalent des perturbations de l'aide en espèces et en bons d'achat à des fins de protection de l'enfance, et les niveaux de perturbation demeurent élevés (plus de 60 %) dans toutes les régions. Les Amériques (78,6 %) et l'Europe et l'Asie centrale (75 %) déclarent les taux de perturbation les plus élevés, le dernier chiffre cité reflétant sans doute [la prédominance des programmes basés sur l'aide en espèces](#) dans les interventions, comme en Ukraine, où l'aide humanitaire repose fortement sur l'utilisation d'argent en numéraire.

Les approches de protection de l'enfance reposant sur les communautés subissent, quant à elles, davantage l'impact des coupes en Asie-Pacifique (56 %) et en Afrique (52 %), ce qui illustre les fortes perturbations des programmes de prévention à assise communautaire dans ces régions.

Autre domaine : les programmes de soutien aux enfants associés à des forces armées ou groupes armés, qui connaissent également des variations entre régions. L'Afrique (65,8 %) et les Amériques (62,5 %) affichent des niveaux élevés de perturbation chez les fournisseurs, ce qui pointe la concentration de ce type de programmes dans des contextes concernés par des conflits armés et la violence armée. En comparaison, l'Asie-Pacifique présente un niveau de perturbation plus faible.

Enfin, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les informateurs clés mettent en avant les conséquences du retrait du soutien à la réintégration des enfants migrants renvoyés dans leur pays : les gouvernements ne parviennent pas à absorber le déficit de financement créé, ce qui prive les enfants vulnérables des services essentiels que les acteurs du secteur humanitaire fournissaient jusque-là.

Impacts sur la santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que les activités de groupe pour le bien-être des enfants

La santé mentale et l'aide psychosociale ainsi que les activités de groupe pour le bien-être des enfants est l'une des catégories d'intervention les plus touchées par le phénomène, sachant que 64 % d'organisations assurant ces services signalent des coupes.





Image Credit: UNICEF/UNI501901/Eyad El Baba

Dans tous les contextes, ces activités sont décrites comme les premières victimes des réductions de financement, alors qu'elles constituent un premier contact essentiel pour la prévention, pour l'identification des risques relevant de la protection, et pour le renvoi vers des services spécialisés.

Les participants à l'enquête ont témoigné de la disparition immédiate d'environnements sécurisés où les enfants pouvaient jouer, apprendre et bénéficier d'un soutien émotionnel, ainsi que la perte de référents de confiance qui avaient noué des liens avec les enfants et la population.

Dans les camps de personnes déplacées et les communautés touchées par des conflits, ces espaces étaient souvent le seul environnement de protection disponible pour les enfants. Leur fermeture a contraint de nombreux enfants à passer plus de temps dans des environnements non sécurisés, augmentant ainsi leur exposition à la violence, à l'exploitation et à d'autres activités néfastes. Plusieurs participants ont observé que la disparition d'activités structurées et d'un encadrement protecteur avait contribué à l'augmentation du travail des enfants, des mariages précoces et du risque de recrutement dans des organisations néfastes, car les enfants avaient perdu l'accès à des alternatives sûres.

Dans le camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya, les réductions de financement ont contraint les agences à revoir à la baisse les Espaces amis des enfants, les activités de loisirs et l'aide psychosociale. Les participants à l'enquête ont rapporté une baisse de la disponibilité du personnel formé pour assurer le suivi des problématiques de maltraitance, d'exploitation, de séparation des familles et de violence sexuelle.

De la même manière, à Gaza, où l'UNICEF a indiqué que [100 % des enfants rencontraient des besoins en matière de santé mentale et d'aide psychosociale](#), la suspension des activités de bien-être en groupe et des espaces sécurisés a fait disparaître de fait l'un des seuls environnements structurés





accessibles aux enfants qui vivent sous les bombes et dans des conditions de déplacement. Les parents ou tuteurs ont témoigné d'une augmentation de l'anxiété, du repli sur soi, de l'agressivité et de la perte des capacités d'adaptation chez les enfants à la suite de la restriction de ces services.

Impacts sur les programmes pour les enfants associés à des forces armées ou groupes armés/des organisations criminelles

55 % des organisations qui mettent en œuvre des programmes d'aide aux enfants associés à des forces armées ou groupes armés font état de coupes budgétaires.

Ces programmes jouent un rôle fondamental dans la prévention du recrutement, l'aide au désengagement d'organisations armées et l'accompagnement de la réintégration des enfants qui quittent des groupes armés. Les participants à l'enquête indiquent que les réductions de financement concernent aussi bien les activités de prévention que l'aide à la réintégration, ce qui affaiblit les mécanismes de protection pour les enfants dans des contextes touchés par des conflits.

Dans plusieurs cas, les participants ont décrit la façon dont les réductions touchant les programmes spécialisés entraînaient une augmentation des risques pour les enfants. En République centrafricaine, l'aide à la réintégration des enfants anciennement associés à des groupes armés a été revue à la baisse, accroissant la probabilité d'une rechute lorsque les enfants perdent l'accès aux services et à l'assistance de base. L'un des informateurs clés a indiqué qu'en l'absence de pérennisation de l'aide à la suite des réductions de financement :

« Les enfants qui avaient quitté des groupes armés sont forcés de réintégrer des groupes armés pour pouvoir manger à cause du manque de soutien. »

— Répondant originaire de la République centrafricaine

Les participants à l'enquête ont également observé que la réduction des services de protection reposant sur les communautés et la diminution des espaces sûrs dans les zones de conflit ont affaibli le suivi et l'identification en amont des risques de recrutement. Dans certains contextes, les enfants provenant de foyers économiquement vulnérables ont rejoint des groupes armés dans une démarche de survie après que des programmes d'assistance aient réduit la voilure.

Impacts sur la gestion des cas

La gestion des cas (ou « case management »), considérée comme la catégorie regroupant les interventions de protection les plus essentielles pour les enfants à haut risque, est elle aussi fortement touchée. 58 % des organisations qui mènent des activités de gestion des cas font état d'une restriction de ce service.

Cette restriction est le fruit de réductions de personnel, d'un affaiblissement de l'encadrement et d'un déclin de la continuité des opérations. Même dans les environnements de financement qui privilégient des activités de « sauvetage » restrictives, les données indiquent que la gestion des cas n'est pas à l'abri des contractions drastiques.

En Ouganda, les travailleurs sociaux qui géraient auparavant environ 25 dossiers sont désormais responsables d'une centaine d'enfants chacun. À cette échelle, l'évaluation approfondie, la planification individualisée, la planification de la sécurité et le suivi régulier sont tout simplement impossibles. Les professionnels témoignent d'une évolution vers des pratiques de triage, où seulement les cas les plus graves reçoivent une attention soutenue.





En outre, le raccourcissement des cycles de projet nuit encore plus à la continuité. Au Liban, les participants à l'enquête ont observé qu'alors que les dossiers complexes pourraient nécessiter six à neuf mois de travail, le financement soutient souvent uniquement une intervention partielle. Ceci affaiblit le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et les résultats à long terme.

Le nombre excessif de dossiers, l'encadrement réduit, la diminution de la capacité technique et le raccourcissement des délais génèrent une érosion de la qualité. En Amérique latine, les travailleurs sociaux indiquent solliciter de plus en plus les conseillers techniques au sujet de dossiers individuels en raison d'une capacité d'encadrement réduite. Si cette stratégie peut contribuer à 'atténuer le risque immédiat pour les dossiers individuels, elle est le symptôme d'un système en plein effondrement à cause de l'affaiblissement des mécanismes d'encadrement structurés sur lesquels doit reposer une gestion des cas sécurisée et efficace.

L'affaiblissement des écosystèmes d'orientation vers les services adaptés aggrave ces différentes problématiques. Comme l'a expliqué l'un des sondés :

« Le mécanisme d'orientation et la cartographie des services disponibles ont été fortement affectés par la fermeture des programmes de nombreuses institutions et organisations en raison d'un manque de financement. »

Ces résultats indiquent que les réductions de financement entraînent un rétrécissement de la couverture et un recul en termes de qualité et d'intégrité de la gestion des cas. Or, que se passe-t-il lorsque la gestion des cas s'affaiblit ? Les enfants les plus vulnérables, confrontés à la violence, à l'exploitation, à la maltraitance, à la séparation des familles ou au recrutement dans des organisations néfastes ne bénéficient plus de la continuité de la prise en charge ni d'un soutien coordonné, deux piliers pourtant nécessaires à leur sécurité immédiate et à leur rétablissement à long terme.

Impacts sur la prévention et l'intervention en matière de séparation des familles

Tous les contextes analysés témoignent d'une restriction des services gérant la séparation des familles, mais l'impact est particulièrement fort dans les contextes de conflit, où 50 % des organisations assurant ces services signalent des limitations.

Les participants à l'enquête ont témoigné **de retards ou de suspensions des services de recherche des familles et de regroupement familial en raison de réductions de financement**. Les enfants isolés ou non accompagnés étaient donc confrontés à des situations d'incertitude prolongée. Dans certains contextes, les enfants avaient recours à des dispositifs de prise en charge provisoire au-delà de la durée prévue, sans efforts actifs pour retrouver leur famille. Les processus transfrontaliers de regroupement familial, eux, étaient complètement à l'arrêt.

Par exemple, en **Somalie**, les participants ont observé une réduction des capacités de recherche des familles et de suivi, ce qui entraîne le maintien d'enfants non accompagnés et séparés dans des dispositifs non sécurisés.

Les réductions de personnel limitent également le suivi des enfants placés en famille d'accueil ou dans des structures alternatives. La suppression des postes de travailleurs sociaux signifie que les enfants non accompagnés ne bénéficient plus d'évaluations régulières ou d'un accompagnement sur la durée, d'où un risque accru pour les enfants déjà en situation de vulnérabilité.





Impacts sur la programmation de prévention en protection de l'enfance

Au cours des entretiens avec les informateurs clés, les organisations ont toutes décrit une évolution des priorités des donateurs, qui privilégient des solutions d'urgence restrictives. Les interventions perçues comme moins « vitales » dans l'immédiat sont souvent les premières à être sacrifiées, notamment la prévention basée sur les communautés, l'accompagnement des parents, les programmes à destination des adolescents et les autres approches d'intervention en amont qui contribuent à limiter les dégâts avant l'aggravation du risque.

Les résultats de l'enquête illustrent cette tendance. La moitié des organisations qui gèrent des interventions de renforcement des familles font état de réductions, tandis que 47 % signalent des coupes dans les dispositifs de protection de l'enfance reposant sur les communautés.

Les informateurs clés ont prévenu que le démantèlement de ces mécanismes de prévention en millefeuille affaiblissait l'identification rapide et l'atténuation des risques. Par conséquent, cela augmente l'exposition des enfants à l'exploitation, à la violence, au recrutement par des organisations néfastes et à d'autres risques.

Ces tendances suggèrent que les contraintes pesant actuellement sur le financement ne se contentent pas de nuire à la disponibilité des services ; elles restreignent également les programmes de protection de l'enfance en les réorientant vers des fonctions d'intervention d'urgence. L'investissement dans les approches de prévention en pâtit, alors que ce sont elles qui permettent d'assurer la sécurité sur la durée.

Facteurs intersectoriels d'atteinte à la protection de l'enfance

Les participants à l'enquête ont globalement relevé que des coupes dans d'autres secteurs (par exemple la santé, l'éducation, la nutrition et la sécurité alimentaire) aggravaient aussi les risques portant sur la protection de l'enfance. Lorsque des familles perdent l'accès à des services de base, les enfants sont plus susceptibles d'être déscolarisés, poussés vers le marché du travail, soumis à l'exploitation ou séparés des personnes qui s'occupent d'eux.

Les participants ont évoqué les différentes manières dont les réductions constatées dans les programmes d'éducation affectaient les enfants. Citons notamment : la fermeture ou la diminution de l'amplitude horaire des espaces d'apprentissage provisoires et des écoles, l'arrêt de programmes d'alimentation à l'école qui favorisaient la fréquentation, la suppression de fournitures scolaires, d'uniformes et d'aides au paiement des frais de scolarité, et l'interruption de programmes de tutorat et de soutien scolaire. Dans certains contextes, des professeurs ont démissionné à cause de salaires non perçus, ce qui réduit encore davantage l'accès à la scolarité.

Souvent, des enfants qui n'avaient repris l'école que récemment après des périodes de conflit ou de déplacement ont été forcés d'abandonner à nouveau les cours. Les participants à l'enquête précisent que l'impact est particulièrement notable chez les filles, pour qui le risque de décrochage scolaire et de mariage précoce est plus élevé en cas de retrait du soutien à l'éducation.

Dans le camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya, le recul de l'aide alimentaire s'est fait sentir, tout comme le dégraissage des services de protection de l'enfance. Les familles ont décrit des enfants souffrant de la faim ainsi que la fermeture d'espaces sécurisés, accroissant la pression exercée sur le foyer et exposant les enfants aux risques de travail des enfants, de maltraitance et d'exploitation.

Pareillement, en Somalie, une corrélation a été établie entre d'une part la fermeture d'espaces d'apprentissage provisoires et l'accès limité à des services de base, et d'autre part la hausse du





décrochage scolaire et des mécanismes d'adaptation néfastes, comme le travail des enfants ou le mariage précoce, car les familles ont du mal à survivre sans aide.

À Gaza, les coupes opérées dans l'aide en espèces, couplées à l'effondrement des services de base ont poussé des familles vers des stratégies d'adaptation négatives. En effet, des parents et tuteurs ont expliqué avoir envoyé des enfants au travail ou les avoir retirés des espaces sécurisés pour qu'ils contribuent aux besoins essentiels du foyer, ce qui renforce le risque d'exploitation et les préjudices sur le long terme.

Ces exemples mettent en évidence les conséquences des réductions de financement dans les interventions humanitaires : au-delà de la baisse des programmes de protection de l'enfance, on observe aussi un renforcement des facteurs sous-jacents des atteintes à la protection, que ces programmes devaient justement prévenir.



Image Credit: NICEF/UNI920445/Jospin Benek





Impacts sur le respect des Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH)

Si la gestion des cas illustre à quel point la qualité se détériore au niveau des services, les participants à l'enquête témoignent également de l'impact sur l'ensemble du spectre des Standards minimums de la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Les réductions de financement entament la capacité des organisations à respecter ces normes. Ce sont les ONG nationales qui constatent le plus fort impact : 73 % relèvent des effets significatifs ou très significatifs sur leur capacité à respecter les Standards minimums. Les agences de l'ONU arrivent juste derrière, avec 70 %, tandis que les ONGI, les organisations locales et les acteurs gouvernementaux indiquent des niveaux de contrainte financière tout aussi élevés.

Les informateurs clés décrivent des pressions systémiques qui affectent plusieurs des standards : nombre excessif de dossiers, encadrement réduit, mécanismes d'orientation affaiblis, accès restreint aux services spécialisés et diminution de l'investissement dans les dispositifs de protection, la participation et les mécanismes de retour d'informations.

Ces résultats montrent que les conséquences des réductions de financement s'étendent au-delà des interventions individuelles. Elles compromettent la conformité aux valeurs de référence techniques et de transparence qui sont le fondement indispensable de la mise en œuvre de programmes de protection de l'enfance sûrs, éthiques et efficaces. Dans ce contexte, le respect moins strict des Standards minimums de la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire est le signal non pas de difficultés de mise en œuvre isolées, mais d'un affaiblissement global des systèmes conçus pour permettre aux enfants de recevoir une protection de qualité qui répond à leurs besoins.

Certains services de base sont toujours assurés, mais la couverture, la portée et la qualité sont compromises

Les réductions de financement entravent considérablement la capacité des organisations à respecter les Standards minimums de la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, quel que soit le type d'organisation. Les ONG nationales sont les plus touchées, sachant que 73 % signalent un impact significatif ou très significatif, à l'image des résultats précédents démontrant qu'elles subissent les coupes les plus drastiques. Les agences de l'ONU suivent de près (70 %), tandis que les ONGI, les organisations locales/à assise communautaire, les organisations gouvernementales et autres organismes sont tous à environ 60 %, signalant une pression généralisée sur l'ensemble du système. Des informateurs clés ont aussi souligné qu'il était de plus en plus difficile de se conformer aux Standards minimums de Protection de l'enfance dans l'action humanitaire en raison du nombre excessif de dossiers pour un encadrement réduit, de l'affaiblissement des mécanismes d'orientation, de la restriction de l'accès aux services spécialisés (notamment de santé mentale et d'aide psychosociale, d'aide juridique et de soins alternatifs), ainsi que de la réduction des ressources allouées aux mécanismes de protection, de retours d'informations et de demande de comptes. Surtout, la majorité des participants à l'enquête ayant signalé un impact très significatif proviennent d'agences de l'ONU et d'ONG nationales, ce qui démontre que les organisations assurant la plus grande couverture opérationnelle (et qui sont au plus près des communautés) sont celles qui rencontrent les plus grandes difficultés à maintenir la qualité des programmes.





Impacts sur le personnel de la protection de l'enfance et la capacité technique

Les données de l'enquête montrent que les ressources en personnel, en grande difficulté à cause des réductions de financement, sont au plus bas dans les domaines programmatiques les plus préoccupants : la gestion des cas, et la santé mentale et l'aide psychosociale. Il s'agit des fonctions essentielles déjà identifiées comme celles subissant le plus de perturbations. L'érosion des ressources en personnel et des capacités techniques aggrave donc les tendances au déclin de la qualité des services décrites plus haut.

Dans tous les types d'organisation, les participants à l'enquête font état d'une perturbation importante des ressources en personnel, ce qui se traduit par des effectifs réduits, une diminution de la supervision technique, et des charges de travail plus lourdes. Les ONG nationales, les ONGI, les agences de l'ONU et les organisations locales/à base communautaire signalent toutes des tensions majeures. En comparaison, les acteurs gouvernementaux subissent une pression moindre, sans pour autant être épargnés. Dans l'ensemble, les données dessinent une évolution généralisée vers une diminution des moyens humains et des compétences techniques.

Alourdissement de la charge de travail

Parmi les différentes difficultés mesurées en matière de personnel, l'enquête met en lumière l'**augmentation de la charge de travail** comme impact le plus sévère sur tous les types d'organisation.

- Agences de l'ONU : 64 % font état d'une augmentation « très significative » de la charge de travail
- ONGI : 49 %
- ONG nationales : 40 %
- Organisations locales/à assise communautaire : 41 %

Ces données font apparaître non seulement la diminution des effectifs, mais aussi les attentes grandissantes envers le personnel restant. Comme décrit précédemment, le nombre excessif de dossiers et le raccourcissement des délais nuisent à l'encadrement, au suivi et au respect des Standards minimums de Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Un participant basé en Palestine observe que la charge de travail « **relève de plus en plus de l'exploitation et devient déraisonnable** ». L'épuisement du personnel augmente tandis que les attentes restent inchangées malgré l'amenuisement des ressources.

Perte de capacité technique

De la même manière, tous les types d'organisation évoquent la nécessité extrêmement impérieuse, pour le personnel, d'assumer **plusieurs fonctions**.





- Agences de l'ONU : 52 % des participants à l'enquête la qualifient de « très significative »
- ONGI : 46 %
- ONG nationales : 38 %

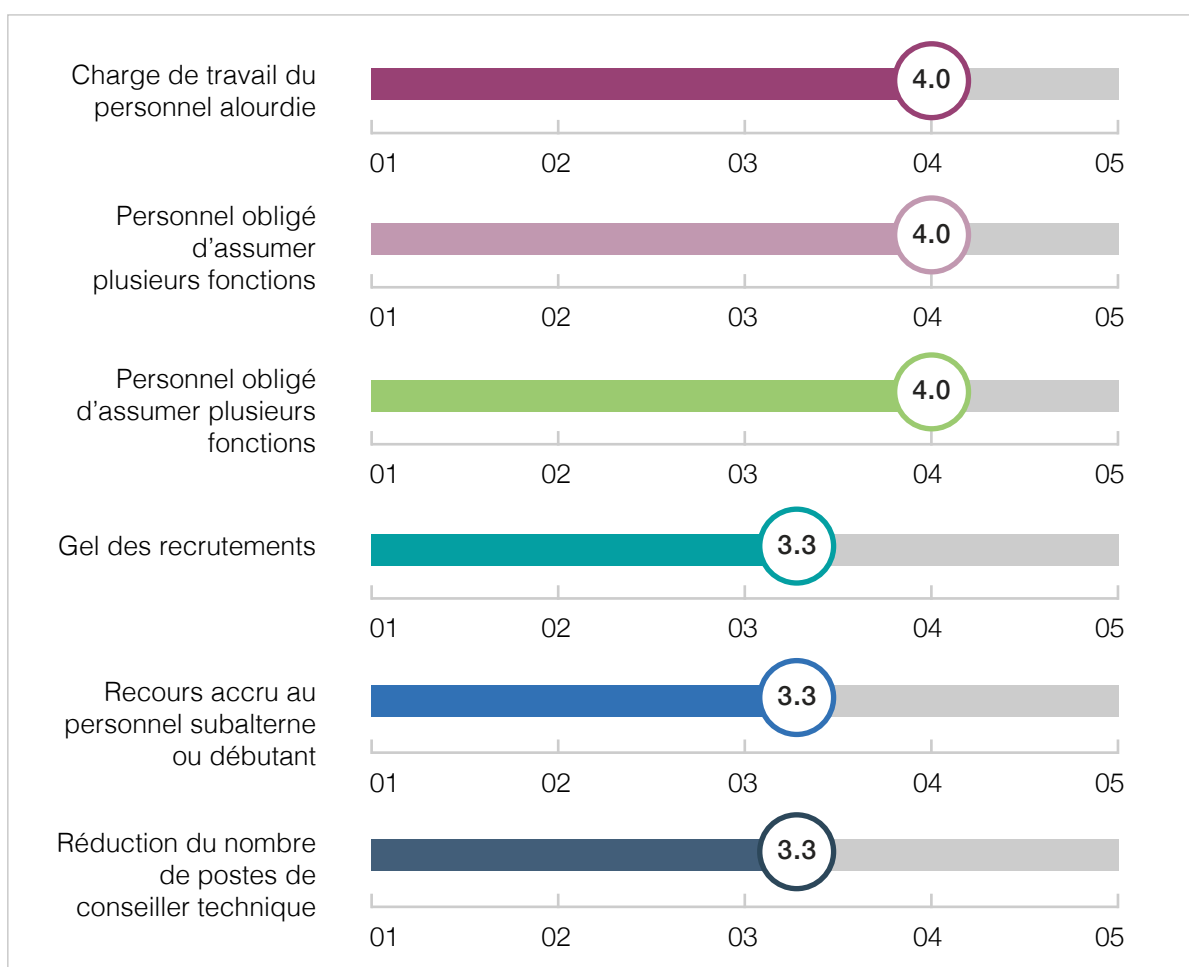
Ces résultats suggèrent que les réductions d'effectifs dépassent la simple diminution du nombre de membres du personnel ; elles intensifient également la pression sur les équipes restantes, ce qui augmente le risque de burn-out et nuit à la qualité globale des programmes.

En outre, les réductions de financement sont la cause directe de la **réduction du personnel de première ligne** et limitent la capacité à renouveler les effectifs.

Les principaux impacts relevés sont les suivants :

- Réduction du personnel de première ligne
- Gel des recrutements
- Recours accru au personnel subalterne ou débutant
- Réduction du nombre de postes de conseiller technique

Tableau : Impact des réductions de financement sur le personnel de la protection de l'enfance (échelle de 1 à 5)





La perte de capacité technique apparaît comme un risque majeur. La réduction du nombre de postes de conseiller technique est particulièrement préoccupante au vu de la complexité du travail de protection de l'enfance. Les agences de l'ONU rapportent un impact élevé et prononcé (« très significatif » pour 47 %), tandis que les organisations locales/à base communautaire déclarent un impact moindre (18 %), qui pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'elles emploient au départ un nombre plus réduit de conseillers. Ces chiffres mettent en évidence une érosion de la compétence technique et des fonctions de soutien, qui sont pourtant essentielles pour garantir l'assurance qualité, l'encadrement et le suivi.

Parallèlement, l'enquête souligne un déclin notable des activités de renforcement des capacités. Parmi les 401 participants à l'enquête :

- **36,9 %** signalent une réduction de la fréquence des activités de renforcement des capacités
- **29,4 %** indiquent que des activités ont été annulées
- **27,7 %** signalent une baisse de la qualité des activités
- **23,9 %** notent que les activités se font désormais exclusivement en ligne
- **16,7 %** observent une évolution vers l'apprentissage entre pairs

Un participant basé au Mali témoigne :

« À cause des coupes budgétaires, la moitié des activités de renforcement des capacités ont été considérées comme non essentielles, alors qu'elles servent à assurer la qualité des interventions...»

Ces résultats indiquent que les opportunités d'apprentissage font l'objet de restrictions exactement au moment où la pression sur le personnel s'accroît. Cette situation amplifie le risque concernant la qualité et la viabilité des interventions de protection de l'enfance.

Émergence de lacunes techniques

Les participants à l'enquête ont identifié des lacunes techniques nettes au sein du personnel restant. La plus citée est **la gestion des cas (case management), avec 34 %**.

Cette réponse est particulièrement préoccupante car la gestion des cas est une fonction clé de la protection de l'enfance, un facteur essentiel pour identifier et soutenir les enfants confrontés à la violence, à l'exploitation, à la négligence et à la séparation des familles.

Les lacunes arrivées en deuxième position sont :

- **La santé mentale et l'aide psychosociale (24 %)**
- **L'intégration transversale de la protection de l'enfance (24 %)**

Ces résultats suggèrent que le personnel resté en poste souffre d'un manque grandissant de





compétences spécialisées, pourtant nécessaires à une intervention humanitaire intégrée et de qualité.

Les autres lacunes notables sont :

- Les approches reposant sur les communautés (21 %)
- L'aide en espèces et en bons d'achat (16 %)
- Les espaces sécurisés (15 %)

Des différences s'apparaissent selon le type d'organisation :

- Les ONGI sont les plus touchées par les lacunes en matière de gestion des cas (38 %)
- Les ONG nationales et les agences de l'ONU font état d'importantes lacunes en santé mentale et aide psychosociale (29 % et 32 %)
- Les organisations locales/à base communautaire souffrent surtout de lacunes dans les approches reposant sur les communautés (31 %)

Ce bilan pourrait renvoyer à des différences dans l'orientation des programmes et dans les niveaux d'accès aux ressources techniques et au personnel spécialisé.

Toutefois, le recours croissant aux mécanismes communautaires de protection de l'enfance doit être examiné en corrélation avec les réductions de financement déclarées dans ce domaine. En effet, 41 % des participants à l'enquête indiquent que les réductions de financement affectent aussi les approches de la protection de l'enfance s'appuyant sur les communautés, tandis que 20 % identifient pourtant ces approches comme une lacune actuelle en matière de capacité technique au sein du personnel encore en place.

Il se dégage ainsi une dynamique inquiétante : à l'heure où la protection de l'enfance assurée par des professionnels est en recul, et où les organisations se tournent vers des mécanismes d'adaptation pilotés par les communautés pour maintenir une forme de protection, les ressources financières consacrées à ces approches communautaires sont elles aussi rognées. Dans le même temps, les capacités techniques de conception, d'encadrement et d'assurance qualité destinées aux interventions reposant sur les communautés apparaissent affaiblies.

Ensemble, ces résultats pourraient indiquer non pas une évolution stratégique vers un renforcement de la protection s'appuyant sur les communautés, mais plutôt une adaptation sous la contrainte. C'est par nécessité que les organisations se tournent de plus en plus vers des structures communautaires, alors qu'elles subissent une diminution de l'aide financière et technique nécessaire à une mise en œuvre efficace. Cette situation soulève d'importantes questions sur la viabilité, la qualité des dispositifs de protection et l'aptitude des mécanismes communautaires à gérer des dossiers complexes ou à risque sans assistance professionnelle adéquate.





Les réponses qualitatives renforcent cette interprétation. Comme l'a expliqué l'un des participants travaillant dans une ONG nationale au Yémen :

« Oui. Malgré les réductions de financement, plusieurs pratiques d'adaptation et méthodes de travail ont vu le jour pour tenter d'assurer la pérennité des services de protection de l'enfance, mais ces approches servent souvent à pallier la baisse des ressources, plutôt qu'à remplacer pleinement la capacité perdue. Le plus souvent, la démarche consiste à privilégier des mécanismes de protection basés sur les communautés. Des bénévoles, des enseignants, des chefs religieux et des groupes de parents sont mis à contribution de manière informelle pour identifier les enfants à risque, surveiller les risques relatifs à la protection de l'enfance et gérer les renvois vers les services adaptés. Si elle ne remplace pas la gestion des cas par des professionnels, cette approche permet de maintenir une présence pour la protection de l'enfance au sein des communautés où la couverture assurée par du personnel professionnel est en déclin. Des outils simples, tels que les référents pour l'orientation vers les services adaptés et les systèmes de veille communautaire, sont utilisés pour traiter en priorité les cas les plus urgents. Une autre pratique émergente consiste à intégrer les services de protection de l'enfance dans des programmes multisectoriels. Les questions de protection de l'enfance sont de plus en plus intégrées à la santé, à l'éducation et aux activités de subsistance, ce qui permet d'identifier les risques par d'autres biais... »

Ces conclusions correspondent également à [l'étude auprès des professionnels de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire portant sur la capacité et les besoins en matière de formation](#), réalisée en 2024. L'identification de la gestion des cas comme première lacune technique (34 %) fait écho aux résultats de l'enquête de 2024, où la gestion des cas/les procédures d'intérêt supérieur (57 %) figuraient parmi les cinq axes prioritaires pour la formation. De la même manière, les lacunes identifiées en matière de santé mentale et aide psychosociale (24 %) et d'intégration transversale de la protection de l'enfance (22 %) reflètent les conclusions de 2024, où la santé mentale et la souffrance psychosociale (67 %) et l'intégration transversale de la protection de l'enfance/la programmation intégrée (55 %) étaient citées comme des priorités pour le renforcement des capacités. Les approches reposant sur les communautés (21 %) correspondent aussi à la forte demande de programmes de protection de l'enfance à base communautaire (57 %) mise en évidence dans l'enquête précédente.

Globalement, la comparaison suggère un phénomène de continuité plutôt qu'un bouleversement des secteurs prioritaires. Les domaines techniques identifiés actuellement comme des lacunes chez le personnel restant sont très souvent les mêmes que ceux que les professionnels avaient désignés comme des priorités de formation. Ceci prouve que les efforts de renforcement des capacités n'ont pas été menés suffisamment rapidement pour pallier les réductions de personnel et l'évolution des exigences. En particulier, la prédominance de la gestion des cas et de la santé mentale et l'aide psychosociale dans les deux études souligne la persistance de faiblesses structurelles dans les fonctions de prestation de services clés, qui sont essentielles pour garantir la qualité des interventions de protection de l'enfance.

Les conclusions de l'enquête montrent que les réductions de financement créent une crise à divers niveaux, touchant la capacité d'intervention dans la protection de l'enfance. Les organisations subissent **des réductions de personnel, un gel des recrutements, des pertes de postes de conseiller technique et un alourdissement de la charge de travail**, alors même qu'elles réduisent leur investissement dans la formation et le renforcement des capacités. Le personnel resté en place se retrouve donc débordé et confronté à des lacunes majeures dans des compétences essentielles telles que la gestion des cas, la santé mentale et l'aide psychosociale, et l'intégration transversale.





Effets au niveau du système humanitaire : coordination et réforme du secteur humanitaire

Contexte : Dans le cadre du « Humanitarian Reset » (réajustement du secteur humanitaire) de juin 2025, les dirigeants de l'IASC (Comité permanent inter-organisations), ont décidé de passer de onze à huit axes de coordination, appelés « clusters ». Ils ont également décidé que le cluster de la protection devait être simplifié en consolidant ses domaines de responsabilités, notamment la protection de l'enfance (CP AoR). Le processus de consolidation a été étendu au niveau mondial, en désignant une équipe de coordination du cluster Protection et un groupe de conseil stratégique consolidé. La progression au niveau national varie selon les pays, l'équipe mondiale du cluster Protection assurant le suivi et l'assistance à la mise en œuvre des actions de consolidation par le cluster.

La consolidation du cluster Protection et de ses domaines de responsabilités survient dans un contexte de contraction financière importante et de réforme globale du secteur humanitaire. Les entretiens avec les informateurs clés et les résultats de l'enquête ont identifié tout un panel de considérations en lien avec les structures de coordination, les fonctions d'assistance technique et la prestation de services de protection de l'enfance.

Les données de l'enquête indiquent que les mécanismes de coordination nationaux constituent globalement le deuxième canal le plus cité pour l'accès à l'assistance technique (44 %) et le premier cité par les ONG nationales. Les participants à l'enquête ont décrit les plateformes de coordination comme une source de conseils techniques, de mise en conformité avec les normes, de partage d'informations et de renforcement des capacités. En Haïti, les structures de coordination de la protection de l'enfance œuvrent à la mise au point d'outils nationaux, au renforcement de la capacité de coordination et au déploiement du mentorat et des initiatives de consolidation du système. Les entretiens avec les informateurs clés ont également permis de mettre en évidence les conséquences sur les modalités de prestation des services au sein des structures consolidées. Certains des



Image Credit: UNICEF/UNI726118/EI Baba





participants craignaient que les modifications de l'architecture de la coordination n'affectent les processus de décision et la réactivité face aux problématiques de protection de l'enfance. Au Niger, les participants à l'enquête ont observé que les suppressions de postes dans la coordination de la protection de l'enfance, en particulier au niveau infranational, pouvaient avoir un impact sur le suivi auprès des partenaires et sur la fourniture d'une assistance technique. Les informateurs clés ont évoqué des effets potentiels sur la qualité et la rapidité des services spécialisés, tels que la gestion des cas, la recherche des familles et le regroupement familial, ainsi que la santé mentale et l'aide psychosociale dans ce contexte particulier.

La sensibilisation et la visibilité ont également été abordés dans les entretiens avec les informateurs clés et dans les réponses à l'enquête. Au niveau national, les participants ont observé que les décisions stratégiques et portant sur l'allocation des ressources sont de plus en plus souvent prises dans le cadre de forums globaux, dédiés à la protection ou couvrant plusieurs domaines. Certains acteurs craignent que les priorités en matière de protection de l'enfance attirent moins l'attention au sein des structures consolidées, surtout dans les environnements où les ressources sont limitées et où plusieurs secteurs sont en concurrence pour obtenir des fonds. Les informateurs clés ont souligné la nécessité d'établir clairement des normes concernant la protection de l'enfance ainsi que les risques et les priorités techniques dans le cadre des mécanismes de coordination intégrée.

Globalement, les entretiens avec les informateurs clés, de même que les conclusions de l'enquête, ont mis en évidence une série de perspectives variées concernant la consolidation du domaine de responsabilités de la protection de l'enfance (CP AoR) au sein du cluster Protection. Ces perspectives recouvrent des thématiques telles que les optimisations possibles, les ajustements à apporter à la coordination, ainsi que des considérations liées à la capacité technique, au soutien de la prestation de services et à la représentation des priorités de la protection de l'enfance au sein de structures de protection plus larges.



Image Credit: UNICEF/UNI684272/Juan Haro





Étude de cas : donner la priorité à la protection de l'enfance et aux VBG dans les attributions de fonds communs au Soudan du Sud

Lors d'une récente aggravation des violences **à Bor et dans d'autres parties du nord de l'État de Jonglei**, les acteurs de la protection de l'enfance et des VBG au Soudan du Sud ont pu obtenir des financements communs importants destinés aux interventions de protection de l'enfance et de VBG. On parle d'environ **2,4 millions USD**, soit une subvention plus importante que beaucoup d'autres secteurs humanitaires.

L'un des facteurs clés a été la disponibilité de **données probantes crédibles en temps réel sur les risques en matière de protection**. Tout au long de la crise, des collègues de l'UNICEF, du domaine de responsabilités sur la protection de l'enfance, du domaine de responsabilités sur les violences basées sur le genre et du cluster Protection ont contribué à des évaluations rapides sur les lieux concernés. Ceci leur a permis de rendre compte personnellement de l'émergence et de l'interconnexion des risques en matière de protection de l'enfance et de VBG. Ces rapports comprenaient des preuves **de graves violations à l'encontre des enfants, de violences sexuelles en lien avec le conflit et d'insuffisances majeures dans les services de protection essentiels**.

Les conclusions ont rapidement été compilées et partagées en interne au sein de l'UNICEF, y compris avec le représentant national, le bureau régional et le siège de l'UNICEF, et elles ont été présentées dans des discussions externes avec **le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Coordonnateur humanitaire, la MINUSS et les donateurs**. En parallèle, les acteurs de la protection de l'enfance et des VBG ont travaillé main dans la main pour présenter une **analyse claire et unifiée de la protection, qui a été partagée avec le cluster Protection**.

Cette combinaison **de données de terrain à jour et crédibles, de sensibilisation coordonnée, d'échanges avec les décideurs et de collaboration étroite entre les acteurs de la protection de l'enfance et des VBG et le cluster Protection** a permis de privilégier la prévention et le traitement de ces enjeux de protection lors de l'attribution des fonds communs.

Enseignements pratiques :

- Veillez à inclure la protection de l'enfance et les VBG dans les **évaluations rapides préliminaires** afin d'identifier les risques pour la protection souvent négligés lors des évaluations rapides initiales inter-agences.
- Produisez **rapidement une analyse conjointe sur la protection**, en vous appuyant sur l'expertise concernant la protection de l'enfance ainsi que la VBG.
- Harmonisez **l'analyse, la démarche de sensibilisation et les propositions de programmes** pour présenter une réponse de protection cohérente.
- Partagez des données probantes crédibles et concises, **à la fois via les canaux internes et via les structures de coordination humanitaire**.

Échangez très tôt avec **le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Coordonnateur humanitaire et les donateurs** pour veiller à ce que les décisions d'allocation des fonds tiennent compte des priorités en matière de protection.





Pratiques émergentes et innovations

Dans un contexte de contraction financière prolongée, les organisations adaptent les modalités de leurs programmes et leur fonctionnement, de façon à pouvoir assurer un niveau minimal de services de protection de l'enfance. Les réponses à l'enquête (186 réponses ouvertes) et les entretiens avec les informateurs clés indiquent que ces stratégies d'adaptation ne compensent pas les pertes de financement structurel, mais qu'elles ont permis d'assurer une continuité limitée des services dans certains contextes. Les pratiques émergentes reflètent un pragmatisme sous la contrainte, plutôt qu'une expansion ou une transformation.

Le renforcement des mécanismes à base communautaire est la stratégie d'adaptation la plus citée. Près d'un tiers des participants à l'enquête décrivent un recours croissant aux bénévoles dans les communautés, une résurgence des Comités communautaires de protection de l'enfance et la participation d'acteurs locaux fiables, tels que les enseignants, les chefs religieux, les groupes de femmes et les réseaux de jeunes. Ces acteurs sont accompagnés de façon à pouvoir identifier les enfants à risque, fournir une aide psychosociale d'urgence, mener des actions de sensibilisation et orienter vers les services adaptés. Si elles ne remplacent pas la gestion des cas par des professionnels, ces approches contribuent à maintenir une présence dans les phases de prévention et de protection de base, en particulier dans les zones difficiles d'accès, où le personnel officiel a été réduit.

Deuxième grande tendance : l'utilisation généralisée d'**outils numériques et à distance**. Les organisations ont recours au suivi par téléphone, à des groupes de coordination sur WhatsApp, à des systèmes de signalement par SMS, à l'encadrement virtuel, à des services d'assistance en ligne et à des applications mobiles de suivi de dossier afin de garder le contact avec les enfants et les familles, tout en limitant les frais de déplacement et de fonctionnement. Les informateurs clés interrogés ont relevé que ces outils étaient particulièrement utiles pour les cas où le risque est faible et pour l'encadrement à distance ; en revanche, ils ne sont pas appropriés pour les situations à haut risque qui nécessitent une intervention en présentiel.

Les partenariats et les modèles collaboratifs sont eux aussi renforcés. Les participants à l'enquête ont décrit une mise en commun des ressources entre les agences, la formation de consortiums, l'harmonisation des mécanismes d'orientation et la coordination des prises de contact pour éviter les doublons et les angles morts. La collaboration avec des organisations confessionnelles, des ONG locales et des groupes communautaires a contribué à conserver une couverture limitée dans des contextes où il n'était plus possible pour des agences individuelles d'exercer seules leurs activités. Dans certains cas, la formation de consortiums et la diversification des donateurs ont permis de remédier à certaines carences dans les services.

Au niveau des programmes, les organisations adoptent de plus en plus des **stratégies d'intégration et de transversalité**, en intégrant l'identification et les mécanismes d'orientation de la protection de l'enfance dans les programmes d'éducation, de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et à l'hygiène et d'assainissement, de sécurité alimentaire, de VBG et d'aide en espèces. La formation des travailleurs en première ligne dans ces secteurs pour qu'ils puissent identifier les risques en matière de protection permet de multiplier les possibilités de détection des enfants vulnérables, en particulier dans les contextes où le financement de la protection de l'enfance a été rabaissé. Selon les entretiens avec les informateurs clés, cette technique a permis de préserver certaines fonctions de protection, même si elle nécessite le maintien d'un encadrement technique.





La corrélation avec un basculement vers la **localisation** est évidente. La responsabilité de la mise en œuvre revient de plus en plus souvent aux ONG nationales et aux organisations à base communautaire, les acteurs internationaux se concentrant sur l'assistance technique et l'assurance qualité. Les participants à l'enquête ont énuméré les avantages : des coûts opérationnels réduits, une meilleure acceptation par les communautés et une présence durable des acteurs locaux. Néanmoins, ils ont aussi mis en évidence la nécessité d'un mentorat technique soutenu et de ressources prévisibles pour assurer la qualité et un transfert responsable du pouvoir.



Dans des conditions de raréfaction des ressources, les organisations adoptent davantage des **approches de priorisation et de triage**. Ainsi, elles réservent la gestion des cas approfondie aux enfants les plus à risque, comme les enfants non accompagnés et séparés, les enfants ayant survécu à des violences, ou encore les enfants risquant un recrutement dans des organisations néfastes ou un mariage précoce. Un suivi plus superficiel est assuré par le biais de mécanismes reposant sur les communautés. Des outils simplifiés, une aide psychosociale de groupe, le transfert de tâches à des non-spécialistes formés et l'utilisation des infrastructures communautaires existantes sont employés pour optimiser une capacité limitée.

Certaines agences font aussi le lien entre d'une part **le renforcement économique et l'aide en espèces** et d'autre part les résultats des services de protection, reconnaissant ainsi que le traitement des difficultés économiques des foyers est susceptible d'atténuer les facteurs de travail des enfants, de mariage précoce et de violence. Si elles ne sont pas applicables de manière universelle, ces approches ont contribué à la stabilisation de certaines familles et à la prévention de l'aggravation des risques.

Dans leurs entretiens, tous les informateurs clés se sont montrés très prudents vis-à-vis de tout optimisme excessif. Les stratégies d'adaptation ont certes permis d'assurer une continuité limitée des services dans certains contextes, surtout par le biais de la participation des communautés, de l'intégration et de dispositifs numériques. Cependant, ces mesures servent avant tout à compenser les pertes sans permettre de renforcer la capacité de protection.

En particulier, elles ne peuvent pas se substituer à un investissement soutenu dans la gestion de cas spécialisée, la compétence technique encadrée, les programmes de prévention structurés et des écosystèmes fonctionnels d'orientation vers les services. Faute de renouvellement du financement des services de première ligne et de renforcement des capacités, en particulier pour les acteurs nationaux et à base communautaire, les stratégies d'adaptation risquent de se transformer en mécanismes de survie dans un système de protection progressivement affaibli, au lieu de construire les bases de la résilience.





Recommandations clés

Les conclusions de ce rapport soulignent qu'une contraction financière prolongée favorise une restriction de la couverture des services de protection de l'enfance, quelle nuit à la qualité des services et renforce les atteintes à la protection. Pour lutter contre ces tendances, une action coordonnée sera nécessaire entre **donateurs, gouvernements, partenaires de mise en œuvre et organismes de coordination impliqués dans la protection de l'enfance**.

1. Stabiliser et protéger le financement de la protection de l'enfance

Recommandations aux donateurs, gouvernements et mécanismes de financement commun :

- Évitez les coupes disproportionnées dans les portefeuilles humanitaires concernant la protection de l'enfance.
- Assurez-vous que la protection de l'enfance soit considérée comme une priorité essentielle et vitale dans les processus de décision portant sur les priorités et l'allocation des fonds, y compris des fonds communs.
- Si les budgets globaux sont limités, prévoyez des cycles de financement prévisible et à plus long terme afin de soutenir la planification responsable, la continuité du personnel chargé de la protection de l'enfance et l'ajustement stratégique de la couverture géographique.
- Lorsque vous quittez des partenariats ou réduisez des portefeuilles, soutenez des processus de transition responsables, garantissant entre autres un financement transitoire, un accompagnement à la diversification et un préavis en amont.
- Veillez à ce que le financement de la protection de l'enfance soutienne à la fois la prestation des services de première ligne et les fonctions techniques (encadrement, dispositifs de protection, coordination et renforcement de la capacité) requis pour assurer la qualité en respectant les Standards minimums de Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Certes, l'augmentation des investissements reste le moyen le plus direct pour remédier aux pressions actuelles, **mais la prévisibilité et la stabilité du financement sont aussi des facteurs essentiels pour assurer la continuité des services de protection de l'enfance**.

2. Protéger la qualité et la capacité technique en tant que fonctions clés de la protection

Recommandations aux donateurs, gouvernements et agences de mise en œuvre :

- Protégez le financement des fonctions d'encadrement, des dispositifs de protection et des fonctions de conseil technique, même en cas de contraintes budgétaires.
- Évitez de restreindre le renforcement des capacités et le développement des effectifs, de façon à favoriser le respect des Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire et d'éviter d'être la cause de préjudices.



- Investissez dans des modèles d'adaptation ancrés localement pour l'assistance technique, notamment des pôles de mentorat nationaux ou régionaux, des réseaux d'encadrement par les pairs ou des forums techniques nationaux renforcés.
- Conservez des mécanismes structurés d'assurance qualité et de demande de comptes, même lorsque les programmes sont revus à la baisse.

Ces fonctions doivent impérativement être préservées pour pouvoir assurer la sécurité et l'efficacité des services, ainsi que leur conformité aux Standards minimum pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

3. Soutenir les acteurs nationaux, locaux et à base communautaire

Recommandations aux donateurs, gouvernements et agences de mise en œuvre internationales :

- Privilégiez un financement direct et prévisible pour les acteurs nationaux et locaux.
- Préservez les approches de protection de l'enfance reposant sur les communautés en leur épargnant des coupes disproportionnées, reconnaissant ainsi leur rôle dans la prévention, l'identification des risques en amont et la participation des communautés.
- Accompagnez les engagements en faveur de la localisation au moyen d'une assistance technique durable, d'investissements dans les partenariats et d'une participation aux mécanismes de coordination.

Il est indispensable de renforcer la viabilité des structures nationales, locales et à base communautaire pour assurer la continuité des services de protection de l'enfance.

4. Favoriser les priorités stratégiques et l'adaptation des services

Recommandations aux donateurs, gouvernements, partenaires de mise en œuvre et organismes de coordination :

- Engagez des processus transparents de définition de priorités en vous appuyant sur l'analyse des risques et en conformité avec les Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.
- Respectez un équilibre entre les services d'intervention et les approches de prévention, reconnaissant ainsi le rôle de la prévention dans la réduction des atteintes à la protection sur le plus long terme.
- Adaptez les ajustements des programmes à la capacité des effectifs disponibles et à un financement réaliste pour garantir une prestation durable des services.
- Utilisez des mécanismes de coordination pour favoriser la définition de priorités collectives et le partage d'informations au sujet de la disponibilité et de la couverture des services.

La définition de priorités stratégiques peut contribuer à protéger des éléments clés des systèmes de protection de l'enfance, même lorsque les organisations subissent une restriction des ressources.





Conclusion

Les conclusions de ce rapport désignent clairement la contraction financière prolongée comme la première cause du déficit d'accès, de qualité et de capacité technique dans le domaine de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Si l'efficacité et l'adaptation restent nécessaires, rien ne saurait remplacer un investissement prévisible et adéquat.

Sans mesure de remédiation, l'incapacité croissante du système à prévenir les atteintes à la protection, à réagir aux violations et à appliquer les normes conçues pour préserver la sécurité, la dignité et le rétablissement des enfants continuera de pénaliser avant tout les enfants eux-mêmes.

[Retrouvez d'autres infographies ici.](#)

